FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER

CONSEIL
SEANCE DU 13 FEVRIER - N° 295 -

Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 20 mars 2019

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES	Présent(e)	Représenté(e) par
Rachel **CERDAN**	X	
Benoîte **DESAPORTA**	X	
Gilles **DESPAUX**	X	
Agnès **FICHARD-CARROLL**		
Jean-Sébastien **FILHOL**	X	
Marie **FORET**	X	
Michael **SMIETANA**	X	
Sylvie **HURTREZ**	X	
Philippe **MÜNCH**		
Bertrand **PLEZ**		Richard **ARINERO**

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS		
Richard **ARINERO**	X	
Emilien **AZEMA**	X	
Sèverine **BERARD**	X	
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**	X	
Christine **LEREDDE**	X	
Vanessa **LLERAS**		
Alban **MANCHERON**	X	
Fleurice **PARAT**	X	
Marc **ROLLAND**	X	
Béatrice **ROY**		Jean-Sébastien **FILHOL**

Collège C : USAGERS	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane **BASSO**		
Nolwenn **BAUTIER** (suppléant)		
Maxime **BOUDET**	X	
Teddy **BAYLET** (suppléant)	X	
Alban **DURAND**		
David **ABEZA** (suppléant)		
Noémie **FRERE**	X	
Aude **BRETAGNOLLE** (suppléant)	X	
Coraline **MONTARIOL**		Aude **BRETAGNOLLE**
Adèle **BARROIL** (suppléant)		
Axelle **SCHMITT**		Teddy **BAYLET**
Déborah **GARCIA** (suppléant)		
Alexandre **SERP**		
Thomas **BESSEDE** (suppléant)		
Renaud **SOROT**		
Guilhem **FOUILHE** (suppléant)	X	

Collège D : Personnels IATSS		
Georges **BOUBY**	X	
Dalila **HAMMAR**	X	
Nabil **KOUADRI**		
Nicolas **MOUREAU**	X	

Personnalités extérieures	Présent(e)	Représenté(e) par
*Michaël **DELAFOSSE*** *(Conseil Départemental de l'Hérault)*		
Jacques **DIETRICH** *(Conseil Régional LR-MP)*	X	
Éric **JALLAS** *(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie - LR)*		
*Christian **ASSAF*** *(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)*		
Chantal **MARION** *(Montpellier Agglomération)*		Jean-Pierre **PECOUL**

Personnalités extérieures à titre personnel		
Sylvie **MALACARNE**	X	
Alexandre **PATERNE**	X	
Jean-Pierre **PECOUL**	X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 30 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

Invités permanents présents :

- Directeur (trice)s adjoint(e)s
Adam-Ahmed **ALI**

- Directeurs Département d'enseignement
Loïc **DARIDON** (Mécanique)
Jean-Sébastien **FILHOL** (Chimie)
Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)
Hervé **JOURDE** (TEE)
Ian **ROBBINS** (Bio - MV)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie
Thierry **BRETAGNON** (CMI-Figure)

- Chefs de service
Béatrice **GOUJON** (Responsable administrative adjointe)
Sandrine VILLANUEVA-THERON (Responsable administrative adjointe)
Béatrice **BOYER** (Communication)
Nina **FASQUEL** (Contrôleur de gestion)
Corinne **FERNANDEZ** (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)

- Responsables
Richard **ARINERO** (Licences)
Geneviève **DEGOLS** (Licences)
Bernard **GODELLE** (Masters)
Frédéric **LEMOIGNO** (LMD5)

- Chargés de mission
Emilien **AZEMA** (RI)
Teddy **BAYLET** (Étudiants)
Aude **BRETAGNOLLE** (Étudiants)

- Secrétaire de séance
Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 13 février 2019**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 7 février 2019, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7 du campus Triolet.

Avant d'ouvrir cette séance, **M. HOFFMANN** interroge **Mme GAUCERAND** sur le quorum.

Mme GAUCERAND précise que celui-ci est actuellement atteint.

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

1- Intervention du Directeur,
2- Approbation des PV n°292 et 293,
3- Présentation du projet de calendrier universitaire 2019-2020 de la Faculté des Sciences,
4- Vote de conventions,
5- Point sur la pédagogie,
6- Point Plan Campus,
7- Questions diverses.

M. HOFFMANN demande si des membres de l'assemblée souhaitent aborder des points divers.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de démarrer l'ordre du jour.

1. Introduction du Directeur

a. Groupe de discussion Bioéthique

M. HOFFMANN informe l'assemblée qu'il a reçu une pétition de la part d'étudiants concernant la bioéthique et la dissection. Il leur a proposé de s'exprimer devant le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HOFFMANN indique que ce document est à la disposition de l'auditoire sur Moodle.

M. HOFFMANN explique que certaines unités d'enseignements utilisent des animaux - escargots, souris, rats, …- **M. HOFFMANN** a rencontré le responsable de l'animalerie qui lui a dit que ces derniers étaient utilisés uniquement pour des UE où il était nécessaire de travailler sur le vivant.

M. HOFFMANN invite **Mme POUDEVIGNE** et **M. CREUSOT**, étudiants en biologie écologie à le rejoindre pour présenter leur pétition.

Mme POUDEVIGNE fait partie d'un groupe d'étudiants qui rassemble un grand nombre d'élèves ayant des réticences à tuer des animaux et pratiquer la dissection. Dans sa formation, cet apprentissage est nécessaire pour comprendre le vivant mais il existe des alternatives qui sont toutes aussi efficaces en termes d'enseignement et faisant l'impasse sur le fait de tuer des animaux élevés et étudiés exclusivement pour des TP.

Mme POUDEVIGNE relève que parmi les techniques alternatives, le groupe d'étudiants a relevé l'utilisation de vidéos et de photos. Ce sont des méthodes accessibles à l'ensemble des étudiants et qui sont d'ailleurs déjà utilisées en TP, notamment lors de la présentation de vivisections. Les étudiants utilisent aussi des méthodes plus élaborées comme des logiciels dédiés à cette pratique ainsi que des modèles interactifs. En somme, Il existe toute une gamme de pratiques qui évitent d'avoir recours à l'utilisation d'animaux.

Mme POUDEVIGNE souligne que le groupe d'étudiants souhaiterait que ces méthodes soient intégrées au cursus pour pouvoir épargner des vies animales.

M. CREUSOT note qu'en L2, les étudiants réalisent des dissections zoologiques tout au long du semestre pour être ensuite notés sur cet apprentissage. Cela pose problème à certains d'entre eux qui n'ont pas envie de participer à cette cruauté animale.

M. CREUSOT ajoute que durant leur vie professionnelle, certains étudiants n'auront pas à réaliser cette pratique sur des animaux : le but d'un grand nombre d'entre eux est de sauver les animaux, non de les tuer.

M. CREUSOT explique que les étudiants sont libres de ne pas pratiquer la dissection mais s'ils le refusent, ils ont zéro à leur TP. Cela peut mettre en difficulté certains d'entre eux, tout cela pour une question de morale.

M. CREUSOT trouve anormal d'être sanctionné pour ne pas vouloir tuer des animaux.

Mme POUDEVIGNE signale que dans le courrier transmis à la Direction de la Faculté, il y a 12 signataires. Depuis, d'autres étudiants ont rejoint le groupe.

Mme PODEVIGNE met l'accent sur le fait que certains ont émis le souhait que leur nom n'apparaisse pas sur les courriers et les démarches qui vont être effectuées par le groupe auprès de la Direction. Elles ont peur de nouvelles sanctions ou de reproches de la part des enseignants.

M. HOFFMANN demande l'opinion du Département Bio MV touché par cette pétition.

M. ROBBINS, Directeur du Département Bio MV souligne avec humour, qu'en tant qu'anglais, il se sent un peu perdu car des français veulent sauver des escargots !

M. ROBBINS indique que grâce à ces derniers, les étudiants apprennent une certaine technicité.

M. ROBBINS demande aux étudiants comment ils se sentiraient s'ils la perdent.

Mme POUDEVIGNE souligne qu'en TP, on explique aux étudiants qu'ils doivent apprendre les méthodes de dissection car cela leur servira dans leur futur métier. Le problème, c'est que cette méthode est expérimentée dès la L1 et que la plupart des étudiants ne savent pas vraiment à ce moment ce qu'ils veulent faire plus tard.

Mme POUDEVIGNE ajoute qu'en L2 EBO, une grande majorité des étudiants ne veut faire plus tard ni de la recherche, ni de la dissection. Or ces derniers se retrouvent confrontés à faire quelque chose qu'ils ne veulent pas réaliser et qu'ils ne reproduiront pas dans leur vie professionnelle.

Mme POUDEVIGNE estime logique que si des personnes souhaitent utiliser cette méthode dans leur vie professionnelle, il est normal qu'elles puissent l'apprendre. Mais obliger des élèves qui n'en n'auront pas l'utilité l'est moins.

Mme FRERE apporte son point de vue personnel, qui ne représente pas celui des « Z'élus » et représentants des étudiants de cette assemblée.

Mme FRERE est inscrite en L3 PAN où il est prévu de réaliser des dissections.

Mme FRERE en a été prévenue dès le début de la L2.

Mme FRERE croit que du moment où un étudiant est inscrit en Biologie, il doit appliquer ce que les enseignants lui apprennent. Il ne peut pas comprendre les choses s'il ne met pas les mains « dedans ».

Mme FRERE est d'accord avec le fait qu'il faille réduire le nombre d'animaux. Toutefois, il existe certaines techniques devant être obligatoirement réalisées sur les animaux.

Mme FRERE prend l'exemple du transport du glucose. Elle ne pourrait pas comprendre ce processus si celui-ci était réalisé sur des mécanismes en plastique.

Mme FRERE comprend que des étudiants ne souhaitent pas réaliser de dissection ou de vivisection car ils savent qu'ils ne travailleront jamais sur des organismes. Toutefois, il faut tout de même l'apprendre car on ne sait jamais, on peut être amené à le faire.

Mme POUDEVIGNE répond à **Mme FRERE**. Depuis des années, des études sont menées partout dans le monde, mais surtout au Canada, Royaume Uni et États Unis, sur l'utilisation des méthodes alternatives à la dissection pour les enseignements du supérieur. Ces études concluent que ces méthodes alternatives sont au moins aussi efficaces voire même plus que la dissection.

Mme POUDEVIGNE n'a pas les connaissances d'un enseignant mais sait que sur le programme de PAN, une méthode alternative pourrait être utilisée et permettrait de visualiser les effets du glucose sur les systèmes nerveux et digestif.

Mme POUDEVIGNE constate que le développement des technologies permet de faire énormément de choses qui ne pouvaient être réalisées avant. Se tourner vers ces méthodes serait un pas dans l'évolution de l'enseignement et de l'université estime-t-elle.

Mme POUDEVIGNE insiste : d'autres moyens existent. Ils ne sont peut-être pas totalement au point mais la Faculté peut commencer à les intégrer.

Mme HURTREZ souhaite intervenir en tant que Directrice du Département Biologie Écologie et non comme membre du Conseil de la Faculté des Sciences.

Mme HURTREZ observe que le Département BE est en ligne de mire sur ce sujet, tout comme le Département Bio MV.

Mme HURTREZ remercie **Mme POUDEVIGNE** et **M. CREUSOT** d'initier ce débat en leur qualité d'étudiant. Cela montre que les étudiants de la FdS sont réfléchis et défendent des causes qui leur tiennent à cœur : c'est très bien que le Conseil puisse en discuter.

Mme HURTREZ n'est pas certaine que tout sera résolu à la fin de la séance de cette instance. Des discussions plus approfondies avec les Départements d'enseignement concernés méritent d'être instaurées.

Mme HURTREZ ne pense pas que les collègues de Mécanique ou du Département EEA présents en séance se sentent concernés par ce débat au titre de l'enseignement.

Mme HURTREZ revient néanmoins sur la notion d'avoir « besoin » de savoir pratiquer la dissection plus tard.

Pour **Mme HURTREZ**, seul l'avenir le dira. Lorsqu'elle était étudiante, elle ne savait pas qu'elle ferait ce qu'elle fait actuellement. Elle ne se projetait pas dans le besoin de savoir faire une dissection. Finalement, cela fait partie de son travail d'enseignant chercheur.

Mme HURTREZ estime qu'il convient de distinguer l'aspect pédagogique lié à la formation de l'aspect militant.

Mme HURTREZ comprend qu'il y ait des valeurs à défendre. Si un sondage était réalisé en séance, il y aurait autant d'avis que de personnes différentes, d'où la nécessité de trouver un espace de discussion pour arriver à débattre.

Mme HURTREZ rappelle qu'un étudiant inscrit en Biologie le fait en connaissant le programme. Celui-ci peut évoluer, notamment à chaque habilitation mais il n'est pas simple de changer un programme en cours de route.

Mme HURTREZ ne veut pas que les gens aient l'impression que la Faculté ait attendu cette pétition pour commencer à réfléchir à des dispositions et méthodes alternatives.

Mme HURTREZ explique que dans les Départements d'enseignement, les personnels ont conscience de ces aspects-là et sont formés. Ces derniers sont des enseignants, des enseignants chercheurs et des préparateurs. Au Département BE, des solutions ont été mises en place pour réduire la dissection.

Mme HURTREZ précise que dans certaines situations, il est bien de voir ce qu'il se passe en interne.

Mme HURTREZ insiste : des équipes pédagogiques réfléchissent à ces questions et des alternatives ont été trouvées puis instituées mais il est toujours possible de mieux faire.

Mme HURTREZ revient sur la question de remplacer la dissection par des photos et vidéos. Cela est fait lorsqu'il y a une justification pédagogique mais parfois, le geste est difficilement remplaçable.

Mme HURTREZ ajoute que les enseignants se posent souvent la question de l'utilisation de supports mais parfois, ces derniers n'existent pas ou sont erronés !

Mme HURTREZ propose qu'un groupe de réflexion constitué de représentants étudiants, enseignants et des personnels techniques soit créé.

Mme HURTREZ pense que ce sujet intéresse des personnels et que ces derniers seront d'accord pour réfléchir à une charte référençant les bonnes pratiques. Cela existe déjà dans la formation des personnels mais il conviendrait de le formaliser.

Concernant la question relative à la dispense d'étudiants sur une partie de la formation, **Mme HURTREZ** est contre. Néanmoins, elle veut bien réfléchir à l'amélioration des pratiques.

M. ROBBINS est favorable à une discussion sur le sujet.

Pour **M. HOFFMANN**, il était important que les étudiants présentent leur demande en Conseil et qu'un débat s'initie.

M. BOUBY apprécie la présentation des étudiants qui montre qu'un travail a été réalisé sur la dissection.

M. BOUBY remarque que lorsqu'il était étudiant à la fin des années 80, ce problème se posait déjà.

M. BOUBY constate que l'enseignement a du mal à revoir ses méthodes pédagogiques.

Néanmoins, **M. BOUBY** est d'accord avec les enseignants et que la pratique ne peut être remplacée par une vidéo ou des photos.

M. BOUBY prend l'exemple de la Chimie : il n'est pas possible de remplacer un TP par une vidéo. Toutefois, ce problème de dissection perdure depuis de nombreuses années. Il serait temps de se poser des questions sur cette pratique et sur l'orientation des étudiants.

M. BOUBY, qui a le cœur bien accroché, a dû disséquer une grenouille : cela n'a pas été anodin pour lui. Il comprend que cela puisse choquer des personnes.

Pour **M. BOUBY**, tous les animaux doivent être traités d'une façon correcte.

M. BOUBY reconnait qu'il serait important de mettre en place un groupe de travail pour se questionner à ce sujet et déterminer comment orienter les étudiants dont l'éthique est défavorable à la dissection et ne voulant pas réaliser cet acte.

M. BOUBY note que la dissection est nécessaire.

Pour **M. BOUBY**, on n'a pas le droit de faire pression sur des étudiants en raison de leurs opinions.

M. HOFFMANN pense qu'il s'agit plus d'une autocensure que d'une censure.

M. HOFFMANN propose d'initier un groupe de réflexion tel que l'a proposé Mme HURTREZ et de trouver des alternatives pour les étudiants ne souhaitant pas pratiquer la dissection.

M. HOFFMANN estime que l'arrivée du LMD5 peut permettre de réfléchir sur ce sujet et de modifier l'offre de formation en proposant des méthodes alternatives.

M. HOFFMANN ajoute que la mise en place de ces dernières dépendra également des moyens dont dispose la composante.

Mme HURTREZ invite **Mme POUDEVIGNE** et **M. CREUSOT** à prendre contact auprès de **M. ROBBINS** et d'elle-même pour instituer ce groupe de réflexion.

M. HOFFMANN remercie **Mme POUDEVIGNE** et **M. CREUSOT** pour leur présentation et suggère de passer au point suivant.

b. Recommandations de la CDUS dans le choix des spécialités au lycée en vue d'études scientifiques

M. HOFFMANN informe l'assemblée de la mise à disposition d'un document présentant les recommandations de la CDUS dans le choix des spécialités au lycée en vue d'études scientifiques.

M. HOFFMANN rappelle qu'en seconde, le choix des options fait qu'il y a 220 combinaisons possibles, ce qui correspond à 220 types d'étudiants possibles. La réflexion mise en place pour le LMD5 devra prendre en compte la diversité des étudiants qui sera bien plus importante qu'actuellement : la population issue du bac S, majoritaire à la FdS, va disparaitre.

M. HOFFMANN explique que ce courrier est une alerte qui a été remontée auprès du ministère. Cette lettre a été mal appréciée par ce dernier, notamment concernant la partie ingénierie qui n'est pas valorisée par la CDUS comme elle devrait l'être. Toutefois, il a été noté que les mathématiques étaient importantes pour toutes les formations.

M. HOFFMANN ajoute qu'il n'apparait dans ce courrier que la partie relative aux combinaisons en seconde. La CDUS va travailler avec le ministère pour le site « horizon 2021-2022 », qui est l'application permettant de tester les combinaisons afin de voir les champs d'applications associés. Celle-ci va présentera les choix des deux options de terminale.

M. HOFFMANN indique qu'il s'agit d'une information : le débat sera au cœur du LMD5.

M. HOFFMANN a participé à l'élaboration de ce document.

M. BOUBY tient à donner son avis sur cette lettre.

M. BOUBY note que, comme toujours par rapport aux réformes proposées par le ministère, on a des lettres de groupements ou de personnes - ici la CDUS - qui déclare : « Ce n'est pas possible, donnez-nous les moyens de les réaliser ! ». En revanche, ces derniers ne vont jamais à l'encontre des réformes.

M. BOUBY sait que cette réforme du lycée est délétère pour les futurs étudiants : des matières vont complètement disparaitre du second degré. Des textes sont rédigés en tant que « bons gestionnaires » mais on ne se demande pas comment on va se débrouiller concrètement.

Pour **M. BOUBY**, cela est horripilant d'entendre de telles choses : normalement les réformes du 1er, 2d degré et de l'enseignement supérieur devraient être portées par les membres de ces différentes communautés.

M. BOUBY constate que depuis des années, des réformes sont balancées et tout le monde les appliquent en demandant des moyens pour pouvoir les réaliser. Or Sud Éducation sait que cela sera une catastrophe !

M. BOUBY n'arrive pas à comprendre la dynamique dans laquelle se situe actuellement la Faculté.

M. BOUBY évoque les frais d'inscription des étudiants hors UE. *« On veut participer mais il faut nous donner les moyens »* … Mais concernant la mise en place des réformes, rien n'est dit.

M. BOUBY trouve tout cela regrettable pour les étudiants et le développement français car ces derniers sont le futur de la France.

M. BOUBY ne comprend pas que des gens gérant des UFR puissent dire des choses aussi plates.

M. HOFFMANN répond à **M. BOUBY** que le texte n'est pas « aussi plat » car il y a un positionnement très fort vis-à-vis des mathématiques et des sciences. Ce document n'est pas anodin.

M. HOFFMANN reconnaît que la réforme est certes ce qu'elle est. Toutefois, vis-à-vis du ministère, ce document a un impact important qui est de dire que l'on ne peut pas tout faire en faisant n'importe quoi. Et le ministère apprécie très mal cela !

M. BOUBY craint que lorsqu'en seconde il n'y aura plus de proposition de faire des mathématiques, de la physique, de la chimie ou des langues, des étudiants arriveront dans le supérieur avec des lacunes importantes. Comment fera-t-on pour les accueillir après cette réforme ?

M. BOUBY rappelle que cette réforme va être mise en place dès la prochaine rentrée.

M. BOUBY signale qu'il existe un mouvement assez important qui lutte contre les réformes du bac, ParcourSup, mais en tant qu'universitaire, on ne fait rien si ce n'est donner des moyens pour mettre en place ces textes.

M. HOFFMANN indique que le Conseil reviendra sur ce débat lors des discussions sur la mise en place du LMD5.

c. Motions

M. HOFFMANN a mis à disposition de l'assemblée sur Moodle 2 motions :

- Motion relative à la réforme des droits d'étudiants étrangers

M. HOFFMANN précise que la motion votée par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier - 28 janvier 2019, est à disposition de l'assemblée.

M. HOFFMANN informe que la motion rédigée par le Conseil de la Faculté des Sciences le 12 décembre dernier, a été remontée à la Présidence de l'UM.

M. BOUBY note qu'en tant que syndicat, il ne peut accepter des motions comme celle-ci. Il comprend que des personnes votent pour ce document mais quand il est inscrit dans celui-ci *« nous n'avons pas été consulté »,* M. BOUBY demande *« Sur quoi ? Sur l'augmentation des frais d'inscription ? ».*

Pour **M. BOUBY**, ces derniers devraient être minimes voire gratuits en France.

M. BOUBY rappelle que la loi n'est pas votée ! Sud Éducation demande une suspension du processus.

M. BOUBY constate que Campus France a déjà mis en place sur son site ces frais d'inscription et une manière de sélectionner les étudiants hors UE par rapport à leurs moyens financiers alors que la loi n'est pas votée !

« En tant que citoyen, nous ne devrions pas accepter une chose pareille ! » s'exclame **M. BOUBY**.

M. BOUBY signale que cela illustre le fonctionnement de ces dernières années : on met en place des lois qui ne sont pas votées, puis lorsque celle-ci l'est, tout a déjà démarré !

Pour **M. BOUBY** cela est inacceptable ! Cette loi ne doit pas être suspendue mais le projet doit être supprimé.

M. BOUBY ajoute que la motion a un intérêt : montrer les dérives liées à l'augmentation des frais d'inscriptions généralisés.

Mme LEREDDE souhaite rebondir sur les propos de **M. BOUBY**. Beaucoup de collègues sont contre cette augmentation tarifaire qui touche, pour le moment, les étudiants étrangers hors UE.

Mme LEREDDE précise qu'il n'est prévu actuellement aucun accompagnement pour ces étudiants.

Mme LEREDDE note que son Département accueille un grand nombre d'étudiants étrangers en L qui continuent ensuite en master puis en thèse. Pour beaucoup, il ne sera pas possible de poursuivre leurs études avec de tels frais.

Mme LEREDDE confirme que cette motion est louable car c'est un premier pas.

Mme LEREDDE demande, si cela est possible, d'enlever la phrase *« Louable dans son intention d'attirer plus d'étudiants et de mieux les accueillir »* car la façon dont cela est fait n'est pas louable.

Mme LEREDDE sollicite la suppression de ce dispositif qui est la porte ouverte à l'augmentation des frais pour d'autres étudiants.

Mme LEREDDE souligne que dans les budgets qui ont été alloués, le ministère a déjà intégré le fait que face à ces augmentations de frais, il y aurait un budget moindre car il y a cet argent en plus qui arrive.

Mme LEREDDE ne votera pas contre cette motion qui est un 1er pas mais invite les collègues à se mobiliser dans les actions qui vont être menées.

M. HOFFMANN demande si le « on » évoqué par **Mme LEREDDE** signifie l'intersyndicale.

Mme LEREDDE et **M. BOUBY** confirment qu'il s'agit de l'intersyndicale extrêmement large allant de l'extrême gauche à la droite. Tous les syndicats ont signé contre !

Pour **M. GODELLE**, il faut que les enseignants responsables de formation puissent disposer d'éléments factuels à donner aux étudiants et futurs étudiants qui demandent des renseignements sur les frais d'inscription à l'Université.

Pour **M. GODELLE**, l'Université doit se mouiller et dire ce qu'elle a à faire.

M. GODELLE reçoit un certain nombre de demandes de la part de responsables de masters qui s'interrogent sur ce qu'il faut dire aux candidats étrangers.

M. HOFFMANN propose de faire remonter une lettre demandant au Président de l'UM de se positionner rapidement par rapport à ce projet de loi.

M. BOUBY informe que l'intersyndicale a demandé à être reçue par M. le Président de l'Université de Montpellier pour qu'il y ait un positionnement fort du Président vis-à-vis de cette réforme relative aux frais d'inscription pour les étudiants étrangers hors UE.

M. BOUBY pense que la Faculté devrait avoir les chiffres de Campus France relatifs à la diminution d'inscrits.

M. BOUBY indique que l'intersyndicale aimerait que ces chiffres soient communiqués au fur et à mesure par la FdS et la Direction de l'Université de Montpellier pour bien savoir à quoi s'attendre à ce niveau-là.

M. BOUBY signale qu'à l'Université Paul Valéry de Montpellier, la baisse s'élève à plus de 70 %. Cela est moindre dans les universités scientifiques mais des étudiants ayant des capacités très importantes ne viendront pas car ils n'en ont pas les moyens financiers.

M. BOUBY prend l'exemple d'un jeune originaire d'un pays Africain inscrit en master 2 qui disait recevoir 180 € par mois de la part de son gouvernement pour pouvoir suivre ses études en France. Il est obligé de travailler tous les week-ends et pendant les vacances pour pouvoir payer une location et vivre avec le minimum lors de ses études.

M. BOUBY constate que 180€ par mois à Montpellier pour vivre… c'est extrêmement peu !

Pour **M. BOUBY**, il faut voir les conditions dans lesquelles vivent nos étudiants étrangers à Montpellier !

Mme HAMMAR indique que le pôle Relations Internationales de la FdS reçoit de nombreux messages d'étudiants étrangers par rapport à la position de l'UM concernant les frais d'inscription. Le Pôle ne sait pas quoi leur répondre. Il a alerté la Direction des Relations Internationales de l'UM qui ne connait pas la position de l'établissement.

M. HOFFMANN demande à **Mme HAMMAR**, Chef de Pôle Relations Internationales de la FdS, s'il est possible de se procurer les chiffres réclamés par **M. BOUBY**.

Mme HAMMAR répond que d'après **Mme CARDENAS**, la Faculté aurait à ce jour plus de candidatures que l'an dernier : environ 1000 demandes auraient été déposées.

Mme FRERE semble avoir vu que 4 ou 5 universités françaises se seraient positionnées contre cette augmentation des frais.

Mme FRERE demande si la Faculté des Sciences pourrait faire de même.

M. HOFFMANN répond que la Faculté des Sciences n'est pas une université. Seule l'Université de Montpellier peut se positionner. La FdS le fera dès que l'UM aura communiqué son positionnement. La composante ne pourra pas déroger à la décision de l'établissement.

M. HOFFMANN s'interroge sur les moyens qui seront alloués pour l'accueil de ces étudiants étrangers hors UE.

M. HOFFMANN rappelle que le Conseil a déjà débattu sur cette problématique et signale que la Faculté a déjà des étudiants qui sont en réelles difficultés.

- Motion concernant la réforme pour la formation des enseignants

M. HOFFMANN informe que cette motion est disponible sur le Moodle du Conseil.

M. HOFFMANN a signé cette motion en spécifiant qu'il la trouve « un peu molle » car il s'agit simplement d'une demande de report de la modification de la formation des enseignants des masters MEEF.

M. HOFFMANN trouve cela insuffisant : ce n'est pas un report qu'il faudrait mais plutôt signaler que la formation va être dégradée.

M. HOFFMANN indique que le Conseil a déjà débattu à ce sujet. M. MUNCH avait présenté un état des lieux et le Conseil avait fait remonter une motion transmise à la CDUS.

M. HOFFMANN ajoute que ce point est à l'ordre du jour de la prochaine CDUS, tout comme la réforme sur la PACES.

Pour **M. BOUBY**, c'est toujours la même chose : *« On ne se réveille que maintenant ! ».*

M. BOUBY rappelle que les syndicats se sont battus pour conserver les IUFM, un concours au niveau bac +2 puis avoir une formation réelle en tant que fonctionnaire stagiaire… Or, on a accepté, pour des raisons de niveau, d'avoir un master pour des enseignements du second degré - ce qui est totalement inutile -.

Pour **M. BOUBY**, ce qui se passe dans le 1er et 2d degré est une catastrophe, que cela soit du fait des suppressions de postes, le recours aux CDD … Tout cela est la conséquence de la réforme relative à la formation des maitres.

M. BOUBY explique que c'est pour cette raison que lorsqu'il se bat contre une réforme, il essaie toujours d'anticiper et dire ce qu'il va se passer ainsi que ce qui est dans la pensée du ministère.

M. BOUBY voit bien, 10 ans après, ce qu'il se passe dans les lycées et les écoles au niveau de l'encadrement, du soutien, de la motivation des enseignants… *« C'est une catastrophe et nous en sommes responsables car c'est nous qui gérons la formation des maitres ! ».*

M. HOFFMANN évoque le débat qui s'est tenu en décembre dernier : M. MUNCH ne s'est pas positionné de la même manière que **M. BOUBY**.

Pour **M. BOUBY**, pour ne pas voir ce qu'il se passe actuellement dans le 1er et le 2d degré, c'est qu'on est aveugle !

M. BOUBY indique que plus de 2 000 postes seront supprimés l'an prochain dans le 2d degré.

M. HOFFMANN précise que cette motion a été rédigée à la demande du Directeur de l'ESPE, **M. IUNG**, et du Directeur de la FdE, **M. UDAVE.** Elle a ensuite été signée par les autres Directeurs de composantes de l'UM.

d. Appel à participants au Groupe de travail « Droits et devoirs des responsables pédagogiques »

M. HOFFMANN informe qu'un groupe de travail se met en place concernant les droits et devoirs des responsables pédagogiques. Le responsable de ce groupe est **M. LEREDDE.**

M. HOFFMANN invite les personnes souhaitant rejoindre cette instance à contacter **M. LEREDDE**.

Pour **M. BOUBY**, ce groupe de travail est très important.

M. HOFFMANN acquiesce.

M. BOUBY estime que les droits et devoirs des responsables pédagogiques doivent rester dans le cadrage des statuts des enseignants chercheurs. Il ne faut pas qu'il y ait de dérive.

M. HOFFMANN rappelle que ces droits et devoirs existaient déjà du temps de l'ex UM2. La présentation de ce cadrage sera faite devant cette instance.

M. HOFFMANN rassure **M. BOUBY** : il fait confiance à **M. LEREDDE** pour que ce cadrage soit respecté.

M. BOUBY fait également confiance à **M. LEREDDE** mais, il tenait à signaler que les dérives peuvent aller vite.

e. Prochain Conseil - Mercredi 20 mars 2019

M. HOFFMANN informe l'assemblée que le prochain Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier devrait se tenir le **mercredi 20 mars 2019**, à 8 h 45 - Salle des Actes du campus Triolet-

L'ordre du jour sera le suivant :
1- Intervention du Directeur,
2- Approbation des PV n° 294 et 295,
3- Vote du calendrier universitaire 2019-2020 de l'UFR Sciences,
4- Vote de conventions,
5- Questions diverses.

M. HOFFMANN souligne que tout membre du Conseil ayant une demande d'information particulière peut la lui faire transmettre.

2. Approbation des PV n°292 et 293

M. HOFFMANN rappelle que les procès-verbaux du Conseil sont mis à disposition des conseillers sur Moodle.

M. HOFFMANN espère que ces derniers ont pu consulter les PV n° 292 et n° 293.

M. HOFFMANN interroge **Mme GAUCERAND** sur le quorum.

Mme GAUCERAND indique que celui-ci est actuellement atteint en séance.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur procès-verbal n° 292 - Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier du mercredi 14 novembre 2018.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote du procès-verbal n° 292 - Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier du mercredi 14 novembre 2018.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40	
Membres présents et représentés : 30	**Pour : 28**
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0	**Contre : 0**
Suffrages valablement exprimés : 30	**Abstention : 2**

Le PV n° 292 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 14 novembre 2018 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des observations sur le procès-verbal n° 293 - Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier du mercredi 12 décembre 2018.

M. HOFFMANN propose de passer au Vote du procès-verbal n° 293 - Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier du mercredi 12 décembre 2018.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40	
Membres présents et représentés : 30	**Pour : 29**
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0	**Contre : 0**
Suffrages valablement exprimés : 30	**Abstention : 1**

Le PV n° 293 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 12 décembre 2018 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ces votes favorables.

3. Présentation du projet calendrier universitaire 2019-2020 de la Faculté des Sciences

M. HOFFMANN souligne d'emblée qu'il s'agit d'une présentation du calendrier universitaire 2019-2020. Ce dernier sera validé lors de la prochaine séance.

a. Projet calendrier universitaire 2019-2019 MASTER

M. HOFFMANN propose de reconduire le calendrier de 2018-2019.

M. HOFFMANN indique qu'il y a 4 versions pour les masters. Les propositions sont assez proches les unes des autres.

M. HOFFMANN les présente.

Projet calendrier universitaire 2019-2020 - Master version 1

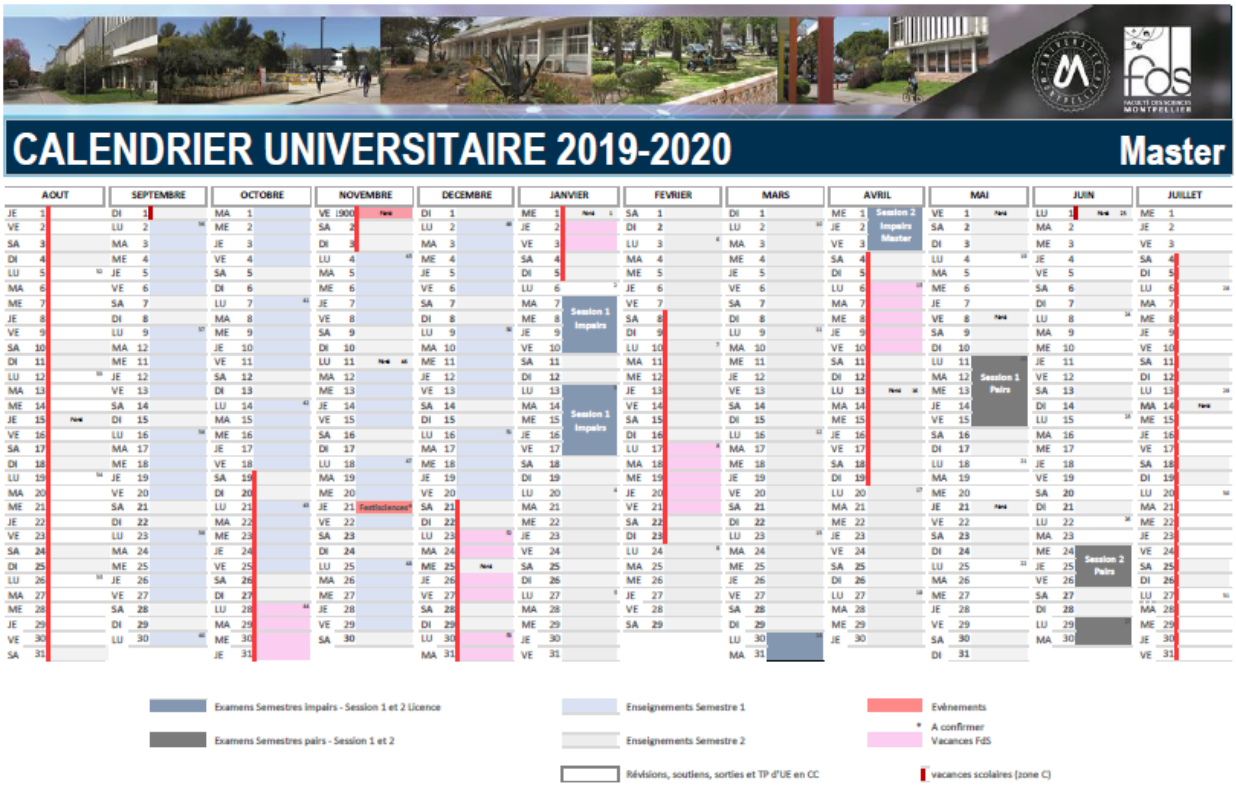

Projet calendrier universitaire 2019-2020 - Master version 2

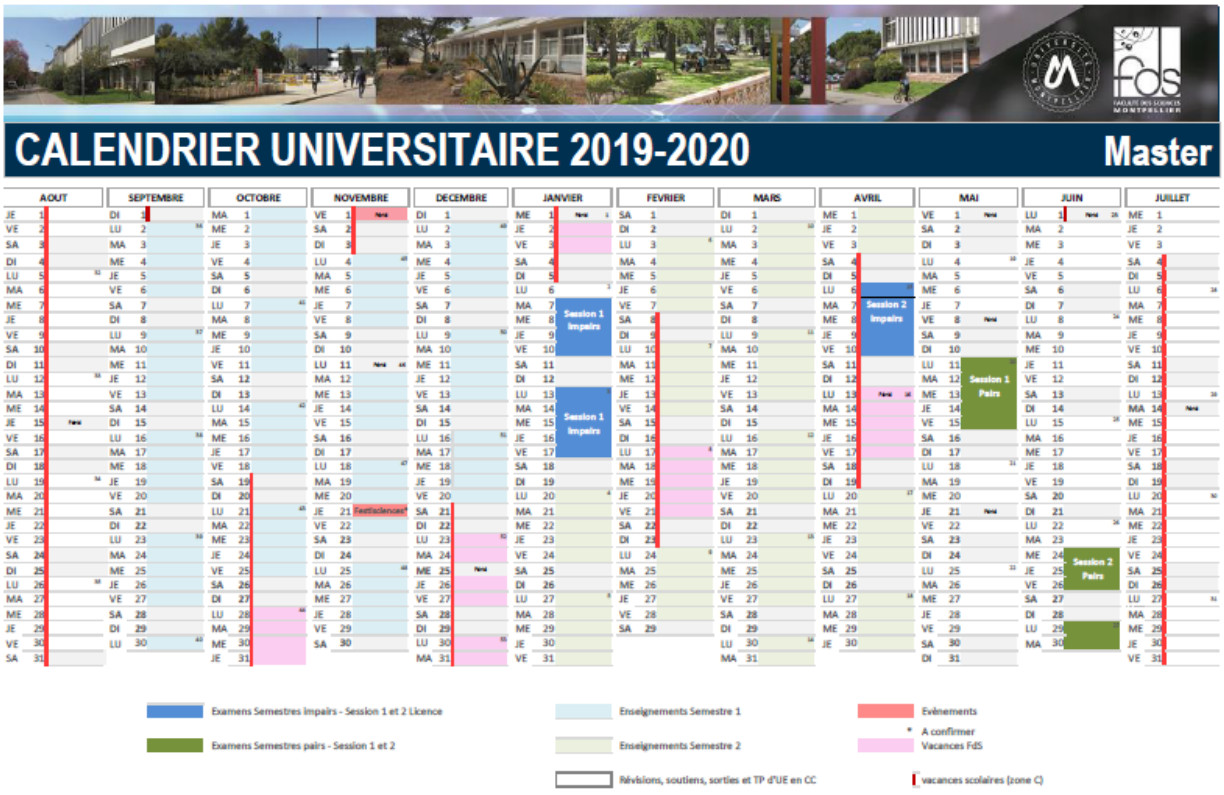

Projet calendrier universitaire 2019-2020 - Master version 3

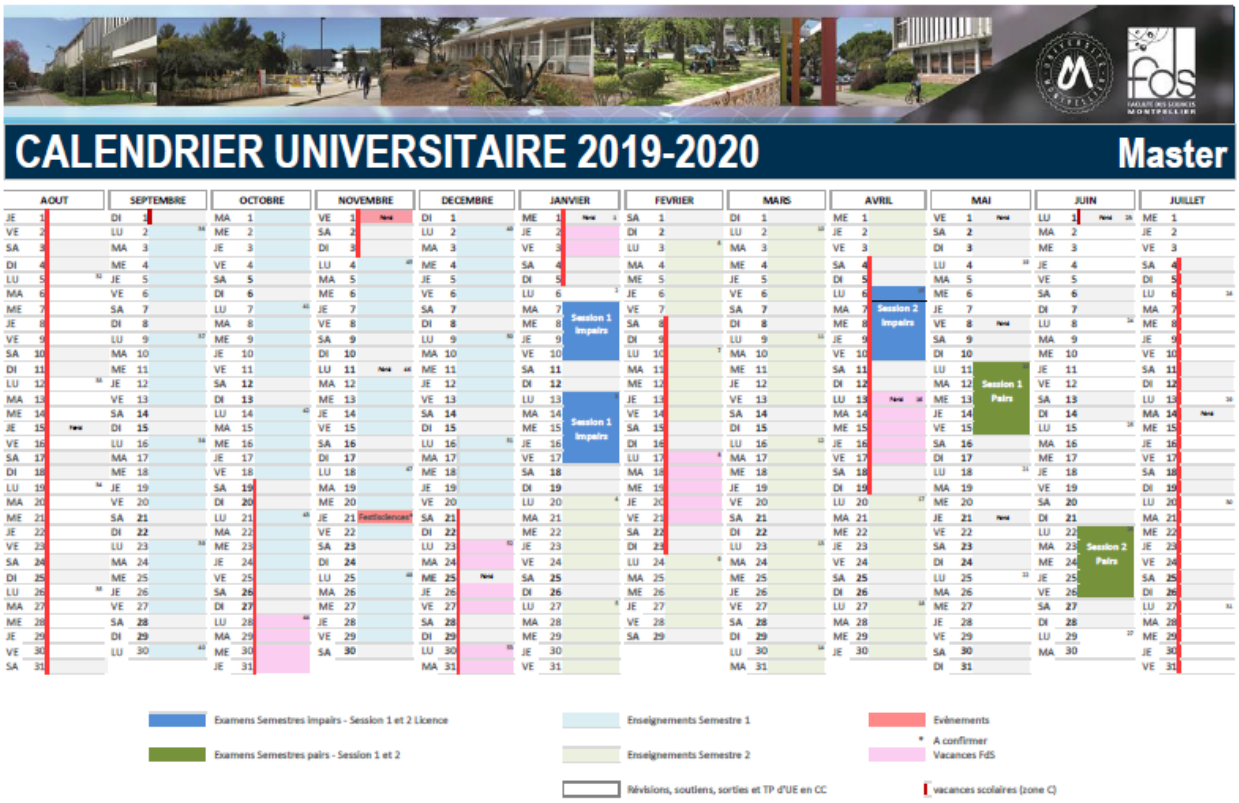

Projet calendrier universitaire 2019-2020 - Master version 4

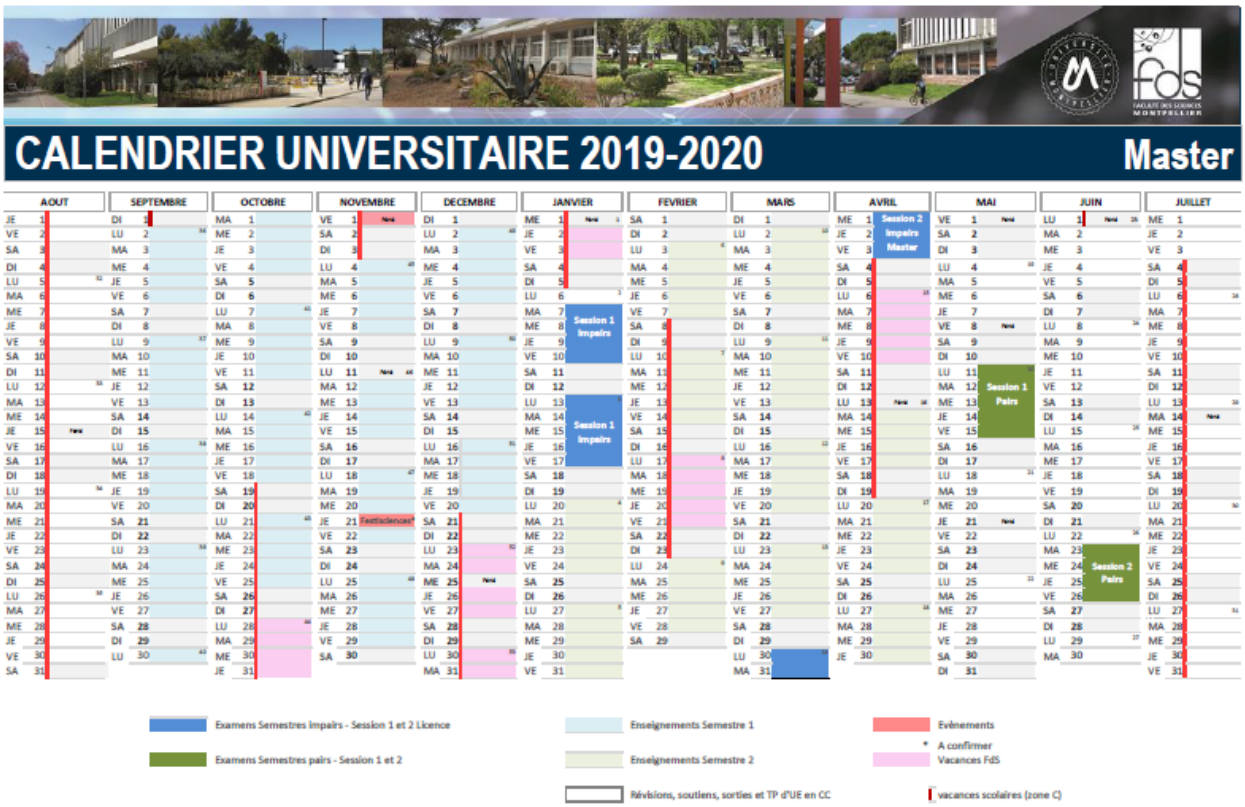

M. HOFFMANN cède la parole **M. BOUBY**.

M. BOUBY constate qu'il y a aussi des variantes au niveau du calendrier des licences.

M. HOFFMANN souhaite présenter dans un premier temps les masters puis, les licences.

Projet calendrier universitaire 2019-2019 MASTER

M. HOFFMANN indique que 2 variantes sont proposées pour les licences : les vacances de pâques de la FdS se situent soit pendant la 1ère semaine, soit pendant le 2° semaine des vacances scolaires.

M. HOFFMANN a fait le choix de démarrer sa présentation par les masters car lorsque le Conseil aura défini leur calendrier, il proposera que les vacances des licences correspondent à celles des masters.

Cette solution semble logique à l'auditoire.

M. HOFFMANN explique qu'avec le Plan Campus, il risque d'y avoir une pénurie de salles. Une solution l'année suivante pourrait-être de séparer les vacances des masters de celles des licences pour résoudre en partie ce problème. Quoiqu'il en soit une réflexion devra avoir lieu l'an prochain lors de l'élaboration du calendrier 2020-2021.

M. HOFFMANN ajoute que le Conseil n'a pas à avoir cette discussion cette année.

M. HOFFMANN est totalement opposé à la séparation des vacances pour les licences et masters. Les personnels qui travaillent sur les 2 - enseignants comme administratifs - vont être obligés d'être présents les deux semaines et n'auront pas de vacances de Pâques.

M. BOUBY rappelle que depuis de nombreuses années, Sud Éducation demande à ce que toutes les vacances soient identiques sur toute l'Université de Montpellier pour avoir une uniformité.

M. BOUBY trouve hallucinant que chacun fasse ce qu'il souhaite !

Pour **M. BOUBY**, la « grande université » et « l'unité de l'université » volent en éclats !

« Si la Faculté des Sciences commence déjà à dissocier les vacances des masters et des licences … ! » s'exclame **M. BOUBY**.

M. HOFFMANN précise qu'il y aura un dernier sujet à l'ordre du jour de cette séance : un point sur le Plan Campus, pour alerter l'assemblée sur l'évolution des bâtiments.

M. HOFFMANN informe que cette présentation sera réalisée par **M. HERZLICH** qui est actuellement en réunion.

M. HOFFMANN ne souhaite pas dissocier les vacances des masters de celles des licences.

Concernant le point sur les vacances UM évoqué par **M BOUBY**, **M. HOFFMANN** pense que l'établissement devrait alors bien anticiper la proposition. Au niveau de la Faculté des Sciences, le pôle planning doit commencer à travailler sur les prévisions d'emploi du temps. Si la FdS devait attendre les calendriers des autres composantes, le service précité serait soumis à d'importantes contraintes.

M. HOFFMANN précise que c'est pour cela qu'il souhaite anticiper.

Pour **M. BOUBY**, **M. HOFFMANN** a raison. Lorsqu'on est Président d'une Université dite unie, on impose un calendrier ou le dépôt des congés en amont.

M. BOUBY ajoute que c'est de la responsabilité de la Direction de l'Établissement.

M. FILHOL fait part de son inquiétude pour les examens car le bâtiment 5 est en rénovation durant cette période.

M. HOFFMANN acquiesce : il est possible qu'il y ait des soucis. Cela sera abordé en 6ème point de cette séance. Toutefois, il y aura une nouvelle discussion quand il aura plus d'information sur les travaux : il est possible que les conséquences soient plus lourdes que celles qui étaient supposées.

M. HOFFMANN invite l'assemblée à se positionner sur le calendrier 2019-2020. Il fera en sorte que ce dernier puisse être appliqué mais ne dit pas qu'il n'y aura pas de soucis, notamment avec la disparition du bâtiment 5.

M. GODELLE observe que ce calendrier place des vacances mais aussi des périodes d'examens.

Pour **M. GODELLE**, il est important qu'un maximum de travail puisse être réalisé pour les sessions d'examens.

M. GODELLE n'est pas très favorable à ce que ces dernières soient avancées. Il préfère qu'elles soient à la fin : cela permettrait d'étaler la période de la 2ème session pour essayer de faire en sorte que tout ne se passe pas en même temps. Cela pourrait être aussi quelque chose de positif.

M. GODELLE pense qu'il va falloir réfléchir à ce genre de disposition pour la session de janvier qui est extrêmement chargée afin de faire face à ces problèmes de salles qui risquent de nous tomber dessus.

M. GODELLE ne croit pas que l'uniformité entre licence et master soit absolument nécessaire.

M. HOFFMANN précise que celle-ci n'est pas totale. Il prend l'exemple des sessions 2 des semestres pairs qui ne sont pas au même moment.

M. HOFFMANN note la proposition de **M. GODELLE** qui consiste à repousser les examens le plus loin possible, soit les versions 1 et 2.

Pour **M. HOFFMANN**, intégrer le lundi de pâques aux vacances pourrait être une bonne chose. Cela permettrait d'avoir un lundi de travaillé, ce qui serait plus facile pour les emplois du temps.

M. BOUBY sait que cela peut poser problème d'avoir des vacances en dehors des vacances scolaires. Toutefois, il croit personnellement, que c'est le mieux pour le calendrier.

Mme CHIFFOLLEAU souhaite appuyer les propos de **M. GODELLE** concernant le décalage de la session 2 des semestres pairs des licences et masters car les bâtiments 5 et 6 risquent de ne pas être disponibles à ce moment-là. Ce serait opportun de décaler les examens pour faire en sorte qu'ils se passent au mieux.

Sur la proposition du calendrier des masters version 1, **M. MANCHERON** remarque que pour la session 2 des semestres pairs, le 30 juin, un étudiant qui essaie d'économiser son loyer de juillet, peut être à la fois en rattrapage et appelé à rendre son appartement le même jour.

M. HOFFMANN informe que les baux ne sont pas forcément du 1er au 30 de chaque mois.

M. MANCHERON souligne que les autres propositions de calendrier éviteraient cette situation.

Pour **Mme LEREDDE**, le fait que les sessions d'examens entre les licences et masters soient distinctes ne lui pose pas de problème : cela fait des années que ça se passe ainsi et il n'y a pas de souci particulier.

Mme LEREDDE insiste : les vacances doivent être communes. Elle regrette de ne pas avoir toutes les informations relatives aux travaux prévus au bâtiment 5. Elle ne pense pas que le Conseil puisse se prononcer sur le calendrier universitaire2019-2020.

M. HOFFMANN rappelle qu'une présentation du Plan Campus est prévue en 6ème point de cette séance et qu'il s'agit ici d'une présentation du calendrier. Ce dernier sera proposé au vote en séance du 20 mars prochain.

M. HOFFMANN préfèrerait que le calendrier validé soit celui qui englobe le lundi de pâques dans les vacances, soit les versions 2 ou 3, et les examens repoussés le plus loin possible en juin, soit les versions 1 ou 2.

M. JOURDAN souhaite intervenir en tant que responsable de master.

M. HOFFMANN lui donne la parole.

M. JOURDAN se demande si la Direction a pensé à délocaliser les examens.

M. HOFFMANN répond que cela représente un coût. Néanmoins, cela fait partie des possibilités dont le Conseil doit discuter.

N'ayant plus de remarques, ni de questions, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

Pour libérer les responsables de master au plus vite, **M. HOFFMANN** suggère de passer le vote des conventions après le point sur la pédagogie.

4. Point sur la pédagogie

M. HOFFMANN invite **M. LEMOIGNO**, Responsable LMD5, à le rejoindre.

M. HOFFMANN demandera à l'assemblée de se prononcer sur la possibilité d'ouverture de nouvelles mentions.

M. HOFFMANN souligne que ce vote, s'il est favorable, ne signifiera pas que ces formations s'ouvriront. Il faudra analyser la soutenabilité, l'environnement et le positionnement par rapport aux autres licences et masters.

Pour **M. HOFFMANN**, il est important que le Conseil puisse se prononcer sur l'éventualité d'ouverture de ce type de mentions.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. LEMOIGNO** et aux responsables de mentions.

M. LEMOIGNO indique que la première présentation correspond à la seule mention de licence qui est demandée : Licence Sciences et Numériques pour le Vivant (SNV).

Licence Sciences et Numériques pour le Vivant (SNV)

M. LEMOIGNO invite **Mme CHIFFOLLEAU** à présenter cette mention.

Mme CHIFFOLLEAU présente la Licence Sciences et Numériques pour le Vivant à l'assemblée.

Licence transdisciplinaire
« Sciences & Numérique pour le Vivant »
Présentation du projet

Alban MANCHERON
alban.mancheron@umontpellier.fr
Anne-Muriel CHIFOLLEAU
anne-muriel.chifolleau@umontpellier.fr
Faculté des Sciences & Techniques de l'Université de Montpellier

LMD5

Licence SNV
A. MANCHERON / A.-M. CHIFOLLEAU
Titre
Contexte
Maquette
Modèle pédagogique
Rayonnement, diffusion & perspectives

Contexte

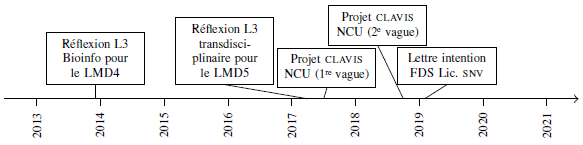

Porteurs A.-M. CHIFOLLEAU / A. MANCHERON

Départements impliqués :

Informatique	Sèverine BÉRARD, Annie CHATEAU, ...
Mathématiques	Jean-Noël BACRO, Benoîte DE SAPORTA, Jean-Michel MARIN, ...
EEA	Pascal FALGAYRETTES, Pascal GALL-BORRUT, Éric TOURNIÉ, ...
BioMV	Jean-Luc AYMERIC, Corinne LAUTIER, Ian ROBBINS, Jean-Paul ROUSSEL, ...
BE	Adam ALI, Patricia CUCCHI, Emmanuel DOUZERY, Bernard GODELLE, Sylvie HURTREZ, ...
Mécanique	Patrick CANADAS, Franck JOURDAN, ...
Physique	Marie FORÊT, Norbert KERN, François MOLINO, ...

Réunions régulières à partir de 2017

Licence SNV
A. MANCHERON / A.-M. CHIFOLLEAU
Titre
Contexte
Maquette
Modèle pédagogique
Rayonnement, diffusion & perspectives

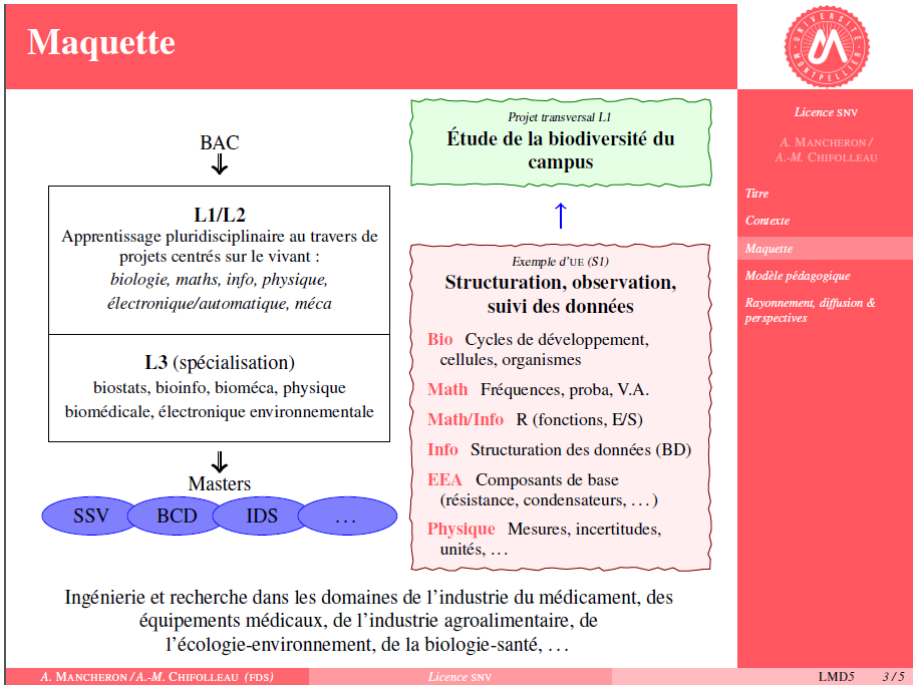
Maquette
BAC
L1/L2
Apprentissage pluridisciplinaire au travers de projets centrés sur le vivant :
biologie, maths, info, physique, électronique/automatique, méca
L3 (spécialisation)
biostats, bioinfo, bioméca, physique biomédicale, électronique environnementale
Masters
SSV
BCD
IDS
...
Projet transversal L1
Étude de la biodiversité du campus
Exemple d'UE (S1)
Structuration, observation, suivi des données
Bio Cycles de développement, cellules, organismes
Math Fréquences, proba, V.A.
Math/Info R (fonctions, E/S)
Info Structuration des données (BD)
EEA Composants de base (résistance, condensateurs, ...)
Physique Mesures, incertitudes, unités, ...
Ingénierie et recherche dans les domaines de l'industrie du médicament, des équipements médicaux, de l'industrie agroalimentaire, de l'écologie-environnement, de la biologie-santé, ...
Licence SNV
A. MANCHERON / A.-M. CHIFOLLEAU
Titre
Contexte
Maquette
Modèle pédagogique
Rayonnement, diffusion & perspectives
A. MANCHERON / A.-M. CHIFOLLEAU (FDS)
Licence SNV
LMD5 3 / 5

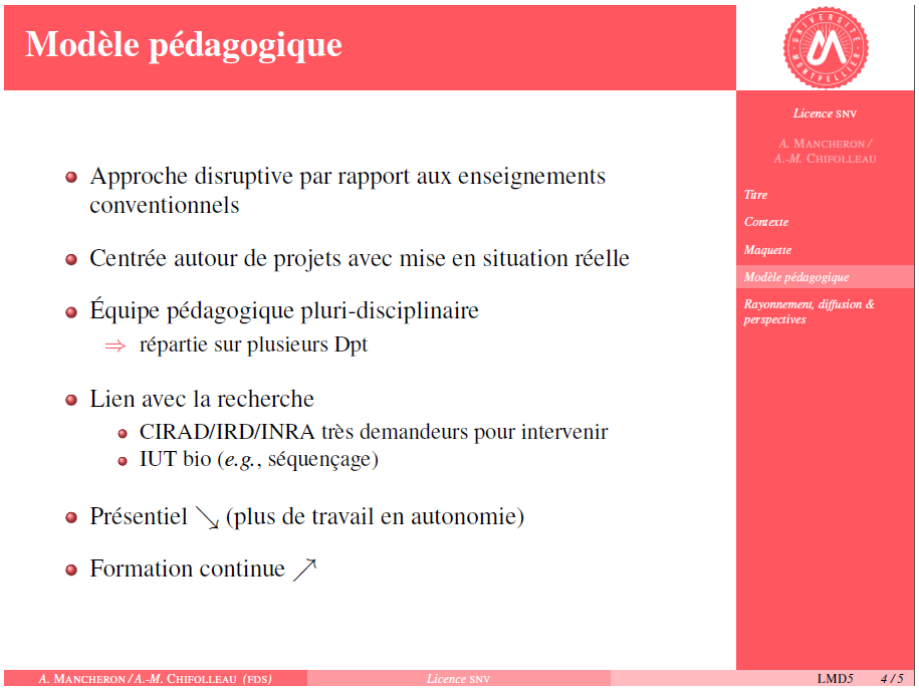
Modèle pédagogique
Approche disruptive par rapport aux enseignements conventionnels
Centrée autour de projets avec mise en situation réelle
Équipe pédagogique pluri-disciplinaire
⇒ répartie sur plusieurs Dpt
Lien avec la recherche
CIRAD/IRD/INRA très demandeurs pour intervenir
IUT bio (e.g., séquençage)
Présentiel ↘ (plus de travail en autonomie)
Formation continue ↗
Licence SNV
A. MANCHERON / A.-M. CHIFOLLEAU
Titre
Contexte
Maquette
Modèle pédagogique
Rayonnement, diffusion & perspectives
A. MANCHERON / A.-M. CHIFOLLEAU (FDS)
Licence SNV
LMD5 4 / 5

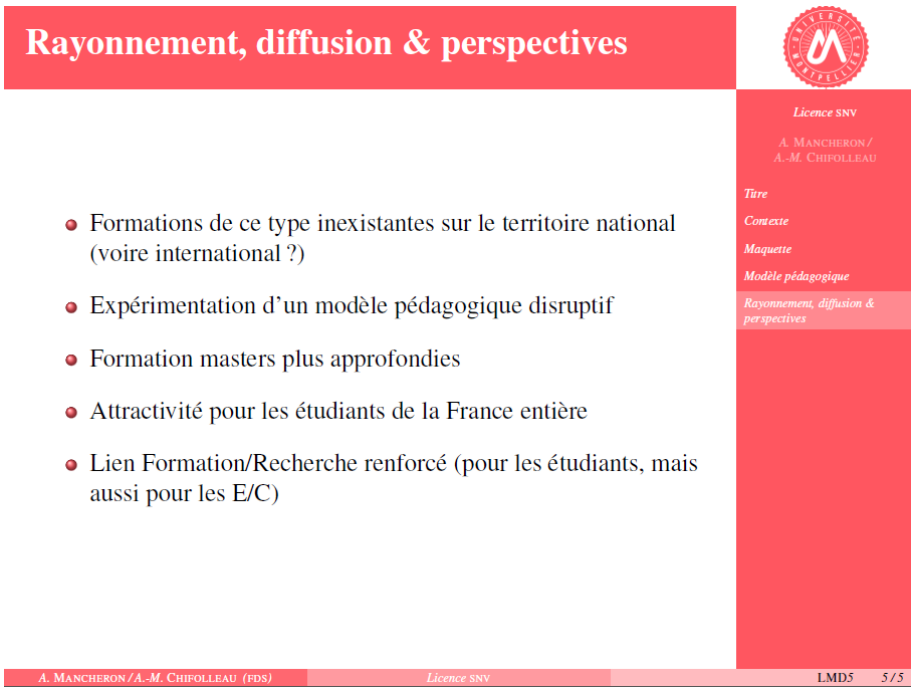

M. ROLLAND demande à **Mme CHIFFOLLEAU** si elle n'a pas pensé, en termes de transdisciplinarité, à intégrer la Chimie.

Mme CHIFFOLLEAU répond que les Départements Chimie et TEE n'apparaissent pas.

Mme CHIFFOLLEAU explique que lors de la constitution du groupe de travail, des invitations à participer ont été envoyées de manière assez large. Il n'y a pas eu de retour de la part du Département Chimie.

Mme CHIFFOLLEAU précise que les choses ne sont pas figées et c'est avec plaisir que les chimistes seront intégrés à la discussion autour du projet. Il est possible qu'il y ait eu un loupé.

Pour **Mme CHIFFOLLEAU**, il est toujours intéressant d'intégrer la Chimie et voir s'il est possible d'ajouter cette discipline en L1, L2.

M. GODELLE appuie cette demande. Il a vu la construction de ce projet. Cela fait un moment que l'équipe travaille sur ce dernier et l' « innovation pédagogique » est vraiment développée et approfondie, avec une réelle approche dans l'action pluridisciplinaire.

Pour **M. GODELLE**, cette formation est très intéressante : il espère que ce genre de formation puisse être mise en place.

M. GODELLE note que le débouché de cette licence est également intéressant. Il permettra d'adapter la formation et de faciliter l'orientation du public étudiant vers ce genre de métier, ce qui n'est pas toujours facile actuellement.

M. GODELLE trouve qu'il y a là un réel progrès : le créneau métier ainsi que la cible étudiante sont bien identifiés. Il y a également des méthodes d'innovation pédagogique et de l'interdisciplinarité…

Pour **M. GODELLE**, il faut soutenir ce projet !

Mme CHIFFOLLEAU le remercie.

Mme FORET demande si le public est identifié.

Mme CHIFFOLLEAU répond qu'elle ne sait pas comment sera la L1 du LMD5 mais la formation s'adresse à des étudiants correspondant autant au portail Monod que Curie.

Mme CHIFFOLLEAU ajoute qu'il s'agit d'étudiants intéressés pour étudier les concepts clés des disciplines MIPS et souhaitant également acquérir des compétences dans les disciplines Biologie Écologie et Bio MV, pour avoir une réelle transdisciplinarité.

Mme CHIFFOLLEAU dispose d'une expérience au niveau Bio Info en master où des étudiants sont issus d'informatique, d'autres de biologie et de Bio info.

Mme FORET sollicite plus de précisions sur les débouchés.

Mme CHIFFOLLEAU indique que le débouché de la licence est le master.

Mme FORET s'interroge sur les masters cibles.

Mme CHIFFOLLEAU répond qu'il y a :
- le parcours Statistique Sciences de la Vie qui est l'un des parcours du master de Mathématiques,
- différents parcours du master Sciences Numériques pour la santé,
- les parcours Bio-Informatique Connaissances des Données du Master Bio-Informatique,
- Instrumentalisation et Dispositifs pour la Santé du master SNS,
- Parcours PhyMed,
- Master Bio Méca,
- Master Bois.

Mme CHIFFOLLEAU ajoute que des masters vont être créés. D'autres existent déjà mais vont évoluer. Ils sont tournés vers la transdisciplinarité. Ces masters ont besoin d'étudiants qui possèdent des compétences transdisciplinaires aussi bien dans les domaines de la Biologie que dans ceux de la Mécanique, Physique ou Informatique.

Mme CHIFFOLLEAU explique que c'est pour cette raison que la L1 et La L2 auront un socle commun pour ensuite arriver sur une L3 où il y aura une transdisciplinarité plus spécifique avec soit de la Bio info, soit des Bio stat, … Cela reste à définir en fonction du périmètre Montpelliérain, des possibilités en termes humain, financier et des envies.

Mme FORET constate que le futur étudiant doit savoir ce qu'il veut faire dès Parcoursup.

Mme CHIFFOLLEAU indique que cela a été en discussion. L'équipe pédagogique pense que le mieux est de démarrer dès le S1 car il s'agit d'une pédagogie ainsi que d'une manière de voir les choses différentes. Si l'étudiant fait du disciplinaire en L1, le pas vers la transdisciplinarité est plus compliqué.

Mme CHIFFOLLEAU précise que l'idée de départ est d'avoir un petit groupe d'étudiants motivés. De voir si, ça fonctionne. Si les étudiants ne peuvent pas choisir ou si l'équipe pédagogique ne peut les aider à choisir le S1, il faudra réfléchir à autre chose.

Mme CHIFFOLLEAU signale que l'objectif, dans un 1er temps, est que l'étudiant débute dès le S1 car la pédagogie et la manière d'aborder les disciplines est vraiment différente de ce qu'il se fait dans le disciplinaire.

M. GODELLE complète les propos de **Mme CHIFFOLLEAU**. Il existe également des possibilités de passerelles. Si les étudiants ne se sentent pas bien dans cette pédagogie, ils pourront partir vers d'autres formations plus « traditionnelles ».

Mme CHIFFOLLEAU fait part du souhait de l'équipe pédagogique qui consiste à conserver les passerelles du L1 vers le L2, de la transdisciplinarité vers la discipline et de la discipline vers la transdisciplinarité.

M. FILHOL trouve le transdisciplinaire très intéressant. Toutefois, il a une inquiétude pour le L où il faut acquérir un minimum de compétences pour pouvoir suivre en master. Le problème d'un étudiant qui a suivi une formation transdisciplinaire est qu'il devra acquérir plus de compétences par disciplines que les autres étudiants pour pouvoir suivre dans un master selon les prérequis de ce dernier.

Mme CHIFFOLLEAU indique que le prérequis des masters transdisciplinaires, c'est la transdisciplinarité : les compétences dans différentes disciplines vont amener les étudiants vers les masters transdisciplinaires.

Mme CHIFFOLLEAU explique qu'actuellement, les masters transdisciplinaires de la FdS doivent rattraper le retard des étudiants qui n'auraient pas les compétences dans les différentes disciplines.

Pour **M. FILHOL**, le périmètre offert par cette licence SNV est très étendu.

Mme CHIFFOLLEAU approuve la remarque de **M. FILHOL**.

Mme CHIFFOLLEAU souligne que celui qui a été énoncé correspond à l'ensemble des métiers possiblement accessibles après les différents masters. Un étudiant qui suivra un master de Bio info accèdera aux métiers lié à la Bio info, l'étudiant qui passera un master de statistiques pour sciences de la vie accédera à des profils de métiers dans la branche statistique pour sciences de la vie…

Mme CHIFFOLLEAU ajoute que l'idée n'est pas de former des étudiants qui soient capable d'avoir toutes ces compétences mais de permettre à des licences d'accéder à des masters transdisciplinaires. Ils choisiront une « transdisciplinarité » et y seront préparés au mieux pour aller plus loin dans cette dernière.

Mme CHIFFOLLEAU prend l'exemple de la Bio info. Au niveau master, les enseignants ne peuvent pas aller aussi loin que ce qu'ils le souhaiteraient car les étudiants arrivent soit avec un bagage Bio, soit avec un bagage info. En master, les enseignants passent tout le 1er semestre à donner des compétences en informatique ou en biologie pour pouvoir ensuite lancer la véritable information.

M. FILHOL note qu'il y aura toujours des étudiants venant de l'extérieur de la FdS.

Mme CHIFFOLLEAU répond que cela sera à minima et avec des prérequis qui seront au-dessus ainsi que des remises à niveau.

M.MOUREAU sollicite plus de précisions sur l'approche pédagogique.

Mme CHIFFOLLEAU prend l'exemple d'une UE. L'idée serait d'avoir des blocs avec une thématique traitée de septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint. Le thème global serait la structuration, l'observation et le suivi des données, en s'appuyant sur un projet qui s'effectuerait sur toute l'année. Par exemple : l'étude de la biodiversité sur le campus.

Mme CHIFFOLLEAU explique que les étudiants se promèneront sur le campus pour récupérer des échantillons qu'ils utiliseront toute l'année pour les étudier et appuyer les différents cours qu'ils auraient au sein de chaque discipline.

Mme CHIFFOLLEAU ajoute que les maquettes de la L1 et de la L2 ont été construites en essayant d'avoir les différents thèmes à aborder.

Mme CHIFFOLLEAU indique que l'idée est d'appuyer tous les cours sur un projet qui serait le fil conducteur. Pour chacune des disciplines et des concepts clés, appuyer cela sur la thématique du module et découper sur l'année les différents thèmes abordés.

Mme CHIFFOLLEAU précise que tout cela est fait en lien avec :
-les Départements de BE et Bio MV pour l'aider à définir les périmètres des compétences biologiques nécessaires pour les étudiants,
- des Départements d'enseignement adossés à MIPS pour pouvoir définir les concepts clés importants.
Mme CHIFFOLLEAU insiste : l'idée n'est pas de donner des outils mais que les étudiants comprennent les concepts clés pour pouvoir, en fonction de l'orientation qu'ils vont prendre en L3, développer cette transdisciplinarité sans être des biologistes qui appliquent uniquement des outils qu'on leur aurait donnés. Le but est de les comprendre pour pouvoir en développer des nouveaux.

M. MOUREAU demande à **Mme CHIFFOLLEAU** si elle connait la cohorte d'étudiants.

Mme CHIFFOLLEAU lui répond qu'il y aura au départ une expérimentation sur un ou deux groupes d'étudiants maximum.

M. GODELLE note qu'il y a un lien avec la formation tout au long de la vie qui est très intéressant. Cette formation permettra à des professionnels de continuer à se former.

Mme CHIFFOLLEAU acquiesce. Ces personnes pourront se caler sur quelques mois.

Mme CHIFFOLLEAU constate qu'il y a déjà, sur Bio info, des chercheurs désireux de se former sur certaines méthodologies. Le format proposé donne la possibilité de faire ce genre de chose.

M. BAYLET apprécie cette approche en termes de projet. Cela permettra, enfin, à des étudiants en 1ère année de voir que ce qu'ils apprennent en cours et en théorie peut être mis directement en pratique avec un projet.

M. BAYLET pense que cette approche pourra faire plaisir à des étudiants qui en ont marre d'attendre jusqu'à la fin de la licence pour pouvoir mettre en place les compétences qu'ils ont acquises tout au long des 3 ans.

Mme LEREDDRE aime tout ce qui est transversal.

Mme LEREDDE a cru comprendre que pour le LMD5, ce n'est pas du tout ce vers quoi l'on tend puisqu'il serait prévu des licences tubulaires Physique, Physique-Chimie, Biologie etc.

Mme LEREDDE demande comment cela va s'articuler avec cette volonté de repartir vers des licences « tubes ».

M. HOFFMANN indique que la forme tubulaire, évoquée par **Mme LEREDDE**, ne l'est pas autant que ça. **Mme LEREDDE** doit faire allusion à un affichage issu des discussions qui sont en train de se mettre en place.

M. HOFFMANN explique que la forme, plus ou moins tubulaire qui semblerait apparaitre ressemble plus aux profils d'étudiants différents qui vont arriver à la FdS.

M. HOFFMANN ajoute qu'il y a beaucoup de transversalités. L'idée est de permettre aux étudiants de choisir leur licence. Il s'agit d'« entrées » plus diversifiées mais, derrière celles-ci, il y a tout de même de la transversalité.

M. HOFFMANN informe qu'une réunion est prévue avec les responsables de mention pour discuter de tout cela.

M. HOFFMANN relève que pour SNV, la pédagogie est différente aux autres « entrées ». Cette « entrée » est particulière, innovante : il faut mettre en place pour la tester.

M. HOFFMANN ne sait pas si cette nouvelle méthode aura tendance à se généraliser. Il faudra voir comment les étudiants s'adaptent et mettent en place un maximum de passerelles.

M. HOFFMANN conclue que l'affichage du L1 présenté n'est pas si tubulaire qu'il en a l'air et le jeu des mineurs majeurs permettra la transversalité.

Pour **M. HOFFMANN**, un étudiant de L1 doit pouvoir s'orienter et se réorienter.

Mme LEREDDE faisait part d'un ressenti très personnel. D'après des discussions qu'elle a amorcées avec d'autres collègues, elle constate que pour la 1ère année, les enseignants tiennent à cette transversalité pour que les étudiants aient une culture dans différentes disciplines.

M. HOFFMANN confirme qu'il existe une réflexion qui va dans ce sens-là.

Mme LEREDDE remercie **M. HOFFMANN** pour ces précisions.

M. HOFFMANN propose à l'assemblée de procéder au vote de principe pour la création de la Licence « Sciences et Numérique pour le Vivant » :

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 30
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 30

Pour : 29
Contre : 1
Abstention : 0

Le Conseil de la Faculté des Sciences donne un avis *FAVORABLE* à la possibilité de création de la mention Licence « Sciences et Numérique pour le Vivant ».

Mme CHIFFOLLEAU remercie l'assemblée pour ce vote favorable.

M. HOFFMANN suggère à l'assemblée de procéder au vote des 3 mentions de master après leur présentation.

Mention de Master Gestion de l'Environnement

M. HOFFMANN invite **M. THALER** à le rejoindre

M. THALER salue l'assemblée et présente la mention du master Gestion de l'Environnement.

Mention de Master Gestion de l'Environnement

Projet LMD5

Catherine Moulia, Delphine Bonnet, Olivier Thaler

Cadre national et local

- **15 mentions en France** portées par Facultés de SHS (géographie), Droit, et Sciences => **Pluridisciplinarité des sciences pour l'environnement**.
- **Aucune en Occitanie**, pourtant « hot-spot » de la biodiversité française!
- UM -> FdS -> **Gestion de la Biodiversité et des Milieux Naturels**
- Mention **reposant sur 3 parcours existants: BAEMT, IEGB, GIEBioTe centrés sur les sciences de l'écologie et de l'environnement** (environ 70 en M1 et 80 étudiants en M2, environ 150 étudiants en tout)
- **En collaboration pédagogique avec le Master Energie** pour mutualiser des **enseignements transversaux de l'ingénieur scientifique**: sciences sociales, économie, gestion de projets, innovation, droit de l'environnement et territoires.

Du marché de l'emploi vers des besoins pédagogiques spécifiques

- **le champ professionnel à bac+5 de l'ingénierie et de la gestion de la biodiversité et de l'environnement**
  - Bureaux d'études
  - Associations et ONG
  - Collectivités territoriales
  - Entreprises de production et d'aménagement
  - Laboratoires de recherche appliquée (IE) et entreprises innovantes (EcoTech)
- **Grande diversité de métiers et donc de compétences**: chargés d'études, chargés de missions, chefs de projet, responsable de production, ingénieurs d'études, ingénieurs de recherche; etc.
- **Professionnalisation via l'apprentissage en M1 et M2 (M2-IEGB = 25 apprentis/an), des enseignements transversaux hors disciplines scientifiques**, projets pédagogiques en entreprise, stages longs en M1 et M2, interventions de professionnels en cours, etc.
- **Conseil de perfectionnement spécifique** pour adapter la formation à l'évolution rapide des compétences et des métiers

Equipe pédagogique et partenaires

- **Pilotage**: Catherine Moulia, Delphine Bonnet et Olivier Thaler
- **Membres**: Anne Charpentier, Olivier Duriez, Frédérique Carcaillet, Fabien Leprieur, Arnaud Martin, Julie Deter, Carole Sainglas, Sébastien Puechmaille
- Et plus d'une **centaine de vacataires** …
- **Adossement recherche**: Labex CEMeB
- **Entreprises et BE**: Biotope, Andromède océanologie, SNCF, Quadran, Poissons du Soleil, etc.
- **Association et ONG**: CEN-LR, LPO, GRAINE-Occitanie, Ecologistes de l'Euzière, etc.
- **Collectivités territoriales**: Ville de Montpellier, Département 34, Région Occ, syndicats mixtes, parc naturels régionaux et nationaux, Agence de l'eau, etc.

M. ALI rappelle à **M. THALER** qu'il a été déposé un projet international, co signé par **M. THALER**, qui se nomme Gestion des Ressources Naturelles, en co diplomation avec l'UQAM.

M. ALI demande à **M. THALER** comment il voit le positionnement de ce master qui pourrait s'ouvrir dans le cadre du LMD5.

M. ALI précise qu'il n'a pas encore pris de décision mais a présenté le projet au Département BE.

M. ALI s'interroge : *« Cette nouvelle mention se fait-elle dans le cadre du Département BE ? »*

Concernant le projet spécifique avec l'UQAM **M. THALER** rappelle que l'idée était de valoriser un programme de formation élaboré dans le cadre d'IEGB, qu'il a intitulé « double compétence ». Ce dernier a été lancé pour des étudiants en sortie de licence afin de leur permettre dans le cadre du master, notamment en 2ème année, d'avoir une approche sur les fondamentaux en biologie et biodiversité.

M. THALER ajoute que cela sera la priorité dans le cadre de la Gestion de l'Environnement. L'enjeu de ce master est de pouvoir élargir le recrutement des étudiants de licence à autre chose que celles de Biologie Écologie - ce qui n'est pas le cas aujourd'hui - dans un master Gestion de l'Environnement qui aura des enseignements plus génériques en écologie et en gestion de l'environnement.

M. THALER indique que les 3 parcours qui sont à l'origine de cette proposition viennent de l'actuelle mention Biodiversité Écologie Évolution. Il a été convenu en Assemblée Générale du Département BE, où a été proposé cette nouvelle mention, qu'il était évident de co-construire cette mention Gestion de l'Environnement avec ce qui sera de la mention Biodiversité Écologie Évolution.

M. THALER insiste : il y a une concertation et une co-construction de ces 2 mentions.

M. ALI demande à **M. THALER** qui va porter cette mention.

Par rapport à sa 1ère réponse, **M. THALER** souhaite émettre une 1ère nuance dans le cadre de la concertation et de la collaboration des 2 mentions B2E et Gestion de l'Environnement. Il se pourrait qu'il y ait une nouvelle discussion quant à l'adossement de tel ou tel projet pédagogique, comme par exemple la collaboration avec l'UQAM.

M. THALER n'a pas d'apriori. Il convient de soupeser les 2.

Concernant le portage des Départements**, M. THALER** ne veut pas créer une polémique inutile.

Pour **M. THALER**, il est certain que le Département BE sera impliqué pédagogiquement et donc concerné par cette nouvelle mention.

A la question *« Dans quelle mesure cela impliquerait que le Département BE en ait la gestion exclusive ou totale ? »* **M. THALER** pense que ce n'est pas « automatique ».

M. THALER explique qu'il est possible d'imaginer un cadre plus large de cogestion ne serait-ce que pour gérer le socle d'enseignements transversaux en collaboration avec le master Énergie.

M. ALI précise que ce dernier est porté par la Chimie.

M. THALER préfère faire cette réponse pragmatique : il est évident que le Département BE soit impliqué dans cette gestion. Est-ce que cela se limitera à ce périmètre ? Cela lui parait moins évident : cette discussion sera abordée en concertation avec le master Énergie.

M. THALER espère ne pas avoir été trop brouillon dans ses explications.

M. GODELLE veut essayer de clarifier un certain nombre de points.

M. GODELLE rappelle que la seule structure qui existe à la Faculté des Sciences réside dans les Départements d'enseignement. Les enseignants chercheurs sont rattachés à ces derniers. Des enseignants chercheurs de plusieurs Département peuvent participer à une même formation tout en restant rattachés à leur Département d'origine.

M. GODELLE précise qu'il est administrativement possible que des Départements d'enseignement se partagent des formations. Cela existe déjà. Aussi est- il souhaitable que des UE soient partagées entre les masters Énergie et B2E.

Pour **M. GODELLE**, cela nécessite probablement d'avoir une concertation approfondie, notamment pour régler les problèmes d'emplois du temps. Il va falloir regarder tout cela avec beaucoup de sérieux.

M. GODELLE croit avoir un certain nombre de réponses techniques sur les questions demandées mais aussi des réponses politiques pour dire que les Départements sont, seront et continueront d'exister. Les formations ainsi que les UE peuvent être partagées entre les formations qui s'appuient sur des personnels. Il est possible de les mutualiser.

Concernant les étudiants de L3 qui intègreraient le master, **M. GODELLE** note que quelle que soit l'évolution qu'il y aura pour cette formation, il serait opportun que la licence évolue pour intégrer davantage ces aspects interdisciplinaires.

Pour **M. GODELLE**, il convient de réfléchir sur les formations de licence en tenant compte des évolutions qui vont avoir lieu au niveau des masters.

Mme LEREDDE réagit par rapport à l'introduction. Elle trouve très réducteur de dire qu'en Occitanie, il n'y a pas de master relatif à l'environnement.

M. LEREDDE souligne que ce secteur ne concerne pas uniquement la Biologie.

M. LEREDDE rappelle qu'à Montpellier, il existe des masters dans ce domaine, notamment le master Eau et son parcours Gestion des Littoraux et des Mers. Au niveau de Sciences de la Terre, il y a des masters qui traitent de l'érosion du littoral.

M. LEREDDE ajoute que ces formations existent depuis très longtemps. Elle trouve donc très réducteur de dire que cela n'existe pas.

M. THALER est content que ce soit **Mme LEREDDE** qui parle *« d'environnement »* car ce sont les géologues qui ont inventé ce terme dans les années 70.

M. THALER note qu'il y a un malentendu de sémantique. Il voulait dire que la mention Gestion de l'Environnement n'existe pas.

M. THALER observe que cependant, le terme *« environnement »* est présent dans de nombreux parcours de masters.

Mme LEREDDE précise que cela n'est pas seulement dans le nom mais aussi dans le contenu.

M. THALER souligne qu'il existe des mentions qui visent le grand domaine de l'environnement. C'est pour cette raison que dès le départ de sa présentation, il a rappelé ô combien ce concept était tenu comme quelque chose de protéiforme en prenant l'exemple d'un parcours *« Droit de l'environnement »* dans la mention Droit de l'Université de Montpellier.

M. THALER entend la remarque de **Mme LEREDDE** et précise que le projet de Gestion de l'Environnement n'aura jamais la prétention de « monopoliser » ce domaine en comparaison de parcours d'autres mentions.

M. THALER signale que lors de la Journée Portes Ouvertes, des étudiants de licence ou des élèves de Terminale émettent souvent le souhait de trouver une formation dans le domaine de l'environnement. Lorsqu'on leur demande le domaine dans lequel ils veulent être, on se rend compte que si certains comprennent qu'il existe plusieurs domaines spécialisés, d'autres répondent : *« Moi je veux travailler dans l'environnement et avoir un métier d'environnementaliste généraliste ! ».*

M. THALER conclut que c'est dans ce cas-là que la Faculté des Sciences et la Région Occitanie n'ont pas l'offre de formation adaptée. Il se voit donc obligé de répondre à ces étudiants de changer de région en leur citant les mentions qui existent à la Rochelle, Strasbourg, Paris… Et ces étudiants vont s'inscrire dans ces autres universités.

Pour avoir participé à quasiment tous les Salons de l'Étudiant, **Mme LEREDDE** approuve la remarque de M. THALER. Toutefois, ce qui l'interpelle c'est que dans le projet présenté par M. THALER, il n'y a pas d'interaction avec les Sciences de la Terre.

Mme LEREDDE a participé à la Licence GBE car elle est convaincue que la Biologie va avec les Sciences de la Vie.

Avec ce projet, **Mme LEREDDE** a la sensation d'un retour en arrière, y compris pour le LMD5 car il lui semble que la Biologie et les Sciences de la Vie vont être séparés, ce qui l'attriste profondément.

M. HOFFMANN précise que la discussion porte sur les intitulés de mentions mais cela ne veut pas dire que le travail ne doit pas être fait en collaboration avec les personnels de l'Eau, de Géosciences …

Mme LEREDDE constate que dans le projet qui vient d'être présenté, il n'y a personne dedans…

M. THALER répond que dans le socle d'enseignements transversaux, l'un des acquis pédagogiques que l'équipe souhaite est de mutualiser la partie « Biologie » des enseignements de Géologie de la mention Énergie. **M. THALER** regrette qu'il n'y ait plus de Géologie de surface, ni d'Hydrologie en M1.

M. THALER ajoute que placer des enseignements disciplinaires en rapport avec la mention des milieux - naturel, eau et sol - fait partie des enjeux de cette mention.

M. THALER reconnait qu'il y a un gros problème sur la mention actuelle B2E.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme HURTREZ** puis **M. JOURDE**.

Mme HURTREZ remercie **M. THALER** pour cette présentation qu'elle trouve très claire.

M. HURTREZ note que le projet avance bien.

Mme HURTREZ souhaite apporter quelques précisions suite à l'assemblée Générale du Département BE qui est intervenue mi-janvier.

Mme HURTREZ explique que l'AG s'est positionnée sur l'idée de demander la création de cette mention. Toutefois, comme l'a expliqué **M. HOFFMANN,** ce n'est pas parce que cette dernière est présentée qu'elle va être mise en place.

M. THALER confirme les propos de **Mme HURTREZ**.

Mme HURTREZ précise que la majorité de l'AG a demandé à partir sur l'idée potentielle des 2 mentions B2E et Gestion de l'Environnement. A ce stade-là, un bilan de l'existant va être réalisé pour voir si l'on continue dans cette voie de deux mentions avec des arguments pédagogiques et techniques qui tiennent la route ou s'il vaut mieux rester au sein d'une même mention.

Concernant la deuxième solution, **Mme HURTREZ** signale qu'il ne s'agirait pas de garder B2E à l'identique : il conviendrait d'effectuer les aménagements qui tiennent compte des évolutions confirmées.

Mme HURTREZ ajoute qu'à ce jour, la réflexion n'est pas suffisamment aboutie pour dire s'il faut co-construire deux mentions ou s'il faut moduler une mention telle qu'elle est construite actuellement.

Mme HURTREZ note que la balle est dans le camp des responsables de la mention actuelle et des porteurs de projets pour organiser et coordonner cette réflexion.

M. THALER remercie **Mme HURTREZ** d'avoir évoqué cette co-construction.

Avant de venir en Conseil de la FdS**, M. THALER** discutait avec **M. DOUZERY** qui est dans la mention B2E, afin de travailler sur cette approche présentée par **Mme HURTREZ**.

M. THALER insiste : il s'agit d'une hypothèse. Pour pouvoir l'étudier, il faut donner un cadre.

M. THALER est sur l'hypothèse « évolution » ou double mention. La réflexion en cours donnera la direction qu'il faudra prendre ou non.

M. JOURDE remercie **M. THALER** pour cette présentation.

M. JOURDE revient sur le positionnement au niveau national. Il reprend les propos de **M. THALER** *« La Gestion de l'environnement n'existe pas au niveau de l'Occitanie »*, ainsi que le positionnement de cette mention qui est trop orienté vers la Biodiversité, l'Écologie, la Chimie et l'Énergie.

M. JOURDE demande à **M. THALER** ce qui existe, au niveau national, en termes de « Gestion de l'Environnement » et des mentions de ce même type, en termes de contenu. Cela serait précieux pour savoir comment doit se positionner Montpellier.

M. JOURDE rappelle qu'il existe à la Faculté de Montpellier un Département d'enseignement Terre Eau Environnement qui enseigne, comme son nom l'indique, de l'environnement.

M. THALER a pris le temps de regarder plusieurs mentions « Gestion de l'Environnement » en France.

Pour **M. THALER**, ce qui est assez surprenant, c'est qu'il n'y a que trois mentions de ce type adossées à une Faculté des Sciences.

M. THALER relève que la grande majorité de cette formation l'est à des Faculté de Sciences sociales, au niveau de la Géographie, ou de l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne les 3 mentions adossées à des Facultés des Sciences, **M. THALER** remarque qu'il n'y en a qu'une - elle se trouve à la Rochelle- qui est positionnée sur des aspects « Nature » avec une entrée « littoral ». Il s'agit d'une petite mention très spécialisée.

M. THALER note l'opportunité qu'il y a de créer cette mention.

M. THALER a discuté avec **Mme LEREDDE** il y a déjà quelques temps du fait que les Département BE et TEE se sentent concernés par cet éventuel projet et qu'ils puissent en profiter.

M. THALER rappelle que c'est le Département TEE qui a imposé l'existence d'une mention Eau en France. Lors du travail qu'il a réalisé lors du LMD4, il y était opposé et avait proposé que soit créée une mention Gestion de l'Environnement.

M. THALER pense que le Département TEE est concerné par ce projet. Il sera, à l'évidence, pédagogiquement impliqué.

M. THALER insiste : cette mention Gestion de l'Environnement n'est pas un « club fermé ».

M. JOURDE note que ce projet pourrait potentiellement se co-construire entre Départements.

M. THALER acquiesce.

M. JOURDE ajoute que ce projet pourrait être pluri-Départements : aussi faudrait-il le présenter au niveau des différents Départements.

M. HOFFMANN rappelle que la question actuelle est de connaitre la faisabilité du projet.

M. THALER est ravi de la réaction de **M. JOURDE** : faire vivre ce lien entre la Biologie et la Géologie est le but du jeu. Néanmoins, il faut créer le cadre.

M. THALER indique que les collègues du Département TEE sont les bienvenus dans la construction de ce projet.
M. HOFFMANN souligne que le diplôme reste porté par la Faculté des Sciences. Que ce dernier soit adossé au Département BE ou TEE, il reste un diplôme de la composante et de l'établissement.

M. ALI rebondit sur cette première remarque et note que ce qui est important par rapport à la collaboration avec l'UQAM est que l'aspect géosciences existe, car l'UQAM a 2 instituts : un institut de recherche sur les Forêts et un dédié à la recherche des Mines et de l'environnement.

M. ALI trouve important que des enseignants chercheurs de l'UQAM puissent venir à Montpellier pour discuter dans un 1er temps sur ce qu'il se fait actuellement.

Mme LEREDDE informe **M. ALI** que dans le parcours « Géologie des Ressources et des Réservoirs », il y a un parcours minier qui existe depuis quelques années.

M. HOFFMANN constate que la discussion devient technique et propose de revenir à la présentation de **M. THALER**.

M. HOFFMANN note le gros travail à réaliser sur cette mention « Gestion de l'Environnement ».

M. ROBBINS comprend les arguments de M. THALER mais regrette que le déficit de parcours ne soit pas abordé. En effet, si cette nouvelle mention est ouverte, cela fera 3 parcours en moins.

M. HOFFMANN rappelle à **M. ROBBINS** qu'il s'agit simplement d'une présentation, d'une hypothèse. Tout le travail reste à faire.

M. HOFFMANN suggère à l'assemblée de procéder au vote de principe sur la création de la nouvelle mention « Gestion de l'Environnement » :

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 30
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 30

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 7

Le Conseil de la Faculté des Sciences donne un avis *FAVORABLE* à la possibilité de création de la mention « Gestion de l'Environnement ».

M. HOFFMANN remercie le Conseil pour ce vote favorable et propose de passer à la présentation du projet de Master Bio-informatique.

f. Projet de Mention de master Bio-informatique

M. HOFFMANN invite **Mme BERARD** à le rejoindre.

Mme BERARD salue l'auditoire et présente le projet de mention Bio-informatique.

Projet de Mention Bioinformatique

porté par Sèverine Bérard et Annie Chateau

13 *février* 2019

Groupe de travail : Sèverine Bérard, Annie Chateau, Anne-Muriel Chifolleau, Anna-Sophie Fiston-Lavier, Alban Mancheron, Isabelle Mougenot

Où est la Bioinformatique actuellement ?

Master Sciences et Numérique pour la Santé (SNS)
(Pascal Poncelet, Maurice Hayot)

Parcours PhyMed	**Parcours IDS**	**Parcours BCD**
Physique Biomédicale	Ingénierie des Dispositifs de Santé	Bioinformatique Connaissance Données
(Csilla Gergely, Thierry Cloitre)	*(Emmanuel Le Clezio)*	*(Anna-Sophie Fiston-Lavier)*

Le parcours BCD (20-25 étudiant·e·s/niveau)

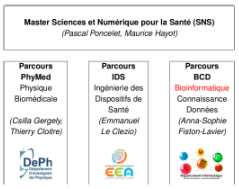

- Origine des étudiant·e·s : 3/4 Bio - 1/4 Info
- 200 candidatures M1-M2 en 2017-2018
- Enseignant·e·s : dpts Info et Bio (FDS/IUT) + LIRMM, ISEM, Espace-Dev, INSERM, DGIMI, ...
- Débouchés : Bioinformaticiens / Thèse
- Contexte régional : MUSE, Cirad, IRD, IGH, ...
- D'autres formations bioinfo en France (dont mention à Toulouse)

Nouvelle mention de master Bioinformatique

- Objectifs : **Visibilité et stabilité**
- Une offre de formation plus adaptée aux profils très hétérogènes des étudiants (Bio, Info, BioInfo)
- Ouvrir en apprentissage (1 seule formation en app. bioinfo à Rouen)
- 2021 : « Parcours BCD++ » ; 2024 : Articulation avec la licence SNV
- Coût ⩽ existant (UE en APP, ECTS stage augmenté, mutualisation UE)

S. Bérard & A. Chateau | Projet de Mention Bioinformatique | 13 février 2019 | 3 / 4

Annexe : Projet de maquette

	Parcours Bio	Parcours Bioinfo (SNV) *(mi-habilitation –sept. 2024)*	Parcours Info	ECTS	
M1S1	Prolégomènes algorithmiques	Pas de prolégomène	Prolégomènes : biologie cellulaire Et fonctions biologiques	0	
	Projet M1 BCD			5	
	Systèmes d'information Et Bases de données	Entrepôts de données et big data		5	
	Programmation	Algorithmique du texte	Bases moléculaires De l'expression génique	5	
	Anglais			5	
	Analyse de données en Bioinformatique : de l'individu à la population			5	
	Système	Réseaux et Télécommunication		5	à voir avec Physique num / mutualisation S3 IPS ? L'idée est une nouvelle UE adaptée au calcul parallèle et à la programmation parallèle
	Calcul distribué et Programmation parallèle				
M1S2	Stage M1 BCD			10	
	Analyse et conduite de projets			5	
	Alignement et phylogénie			5	
	Information Biologique & Outils bioinformatiques			5	
	1 UE au choix : Introduction Algorithmique Pour la bioinformatique	Programmation objet avancée / Architecture n-tiers / Programmation mobile		5	mutualisation avec Master Info
M2S3	Projet M2 BCD			5	
	Tests statistiques pour la bioinformatique			5	Passage en APP
	Omique			5	Passage de 2.5 ECTS à 5 ECTS / Passage en APP
	2 UE au choix : Algorithmique et optimisation pour la Bioinformatique avancées			5	1 UE de type "pratique" 1 UE de type "théorique"
	UE du Master Info ou du Master STIC pour la Santé (PhyMed/IDS) ou du Master SSV (liste d'UEs en annexe)				
	Éléments de biologie des systèmes				
	Technologies du web	Technologies du web avancées			
	UE Bioinformatique avancée en APP			5	
M2S4	Introduction aux entreprises / à la recherche			5	
	Stage long BCD			25	

Montpellier Omics Days

S. Bérard & A. Chateau | Projet de Mention Bioinformatique | 13 février 2019 | 4 / 4

M. HOFFMANN remercie **Mme BERARD** pour sa présentation et demande à l'assemblée si elle a des questions.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de principe pour la création de la nouvelle mention Bioinformatique.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 27
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 27

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil de la Faculté des Sciences donne un avis *FAVORABLE* à la possibilité de création de la mention « Bio-informatique ».

Mme BERARD regrette qu'il n'y ait pas de questions et remercie le Conseil pour ce vote favorable.

M. HOFFMANN propose de passer à la présentation du projet de parcours de Bio Mécanique.

g. Projet de parcours Bio Mécanique

M. HOFFMANN invite **M. JOURDAN** à le rejoindre.

M. JOURDAN présente le projet de Bio Mécanique.

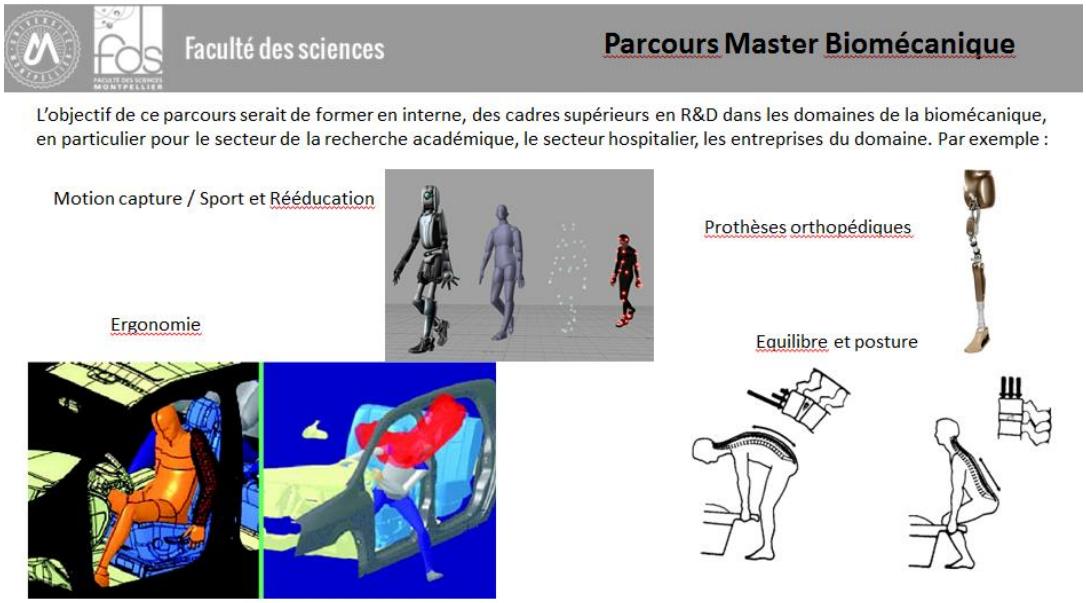

Faculté des sciences

Parcours Master Biomécanique

Contexte national et régional
Laboratoires et équipes de recherche reconnus au plan national et international (LMGC, EUROMOV, …).

En terme de « concurrence », il existe un parcours de
- master intitulé « Master Mécanique pour le Vivant » à l'université Toulouse III, mais plutôt orienté fluide et énergétique.
- La formation la plus proche thématiquement serait celle de l'université de Lyon I, intitulée « Biomécanique ». C'est d'ailleurs vers ce master que ce réorientent nos étudiants.
- Il y a également un parcours de master 2 à Marseille intitulé « Bioingénierie des Tissus et des Implants »,

Au niveau local : parcours d'ingénieurs « Mécanique et Interaction » de Polytech', mais qui resterait inaccessibles aux étudiants de Bio, de Staps ou de Médecine.

Ce nouveau parcours s'inscrirait entièrement dans le contour des activités scientifiques de MUSE et du Labex NUMEV.

Nombre d'étudiants potentiellement concernés
15-20

Départements et formations impactés par cette nouvelle formation.
Cette formation, pourrait être un parcours
- du master SNS ou
- du master de Mécanique, pour la FdS,
- mais aussi un parcours du master Sciences et Technologie du Mouvement, pour les Staps.

Il serait un des débouchés naturel du projet de formation de Licence multidisciplinaire CLAVIS (SNV).

M. HOFFMANN note qu'il s'agit de la création d'un parcours. Il invite **M. JOURDAN** à se rapprocher des responsables de mention pour l'intégrer soit au master SNS, soit au master Mécanique.

M. HOFFMANN indique que ce projet ne sera pas proposé au vote du Conseil.

M. HOFFMANN remercie **M. JOURDAN** pour sa présentation et suggère de passer à la présentation suivante.

h. Projet de Mention Bois

M. HOFFMANN invite **M. CLAIR** et **Mme HEINZ** à le rejoindre.

M. CLAIR salue l'assemblée et précise que la proposition de mention Bois n'est pas encore mure à ce stade. L'équipe continu de réfléchir sur ce projet.

M. CLAIR présente **Mme HEINZ** et excuse **Mme BARDET** de son absence.

M. CLAIR expose le projet de mention Bois.

Projet de Master en Sciences du Bois à Montpellier
Sandrine Bardet (UM FdS Méca)
Christine Heinz (UM FdS BE)
Bruno Clair (CNRS)

Projet de Master en Sciences du Bois à Montpellier
Enjeux sociétaux :
Défi majeur de minimiser notre impact sur l'environnement
→ une transition est nécessaire, notamment dans le choix de nos matériaux
Le bois : un matériau renouvelable, à faible coût énergétique de production, produit localement, stockant du carbone et recyclable
→ Les usages du bois vont se multiplier dans les prochaines décennies.
L'université de Montpellier doit être prête à accompagner cette transition
En Norvège, un gratte-ciel de bois en circuit court
Les forêts absorbent un tiers du CO2 dû aux énergies fossiles
La filière bois en plein essor en Occitanie
Le bois, matériau de demain ?
CHIMIE DU BOIS / LA FINLANDE TRAVAILLE SUR DES APPLICATIONS POUR VALORISER LES ÉCORCES DE RÉSINEUX
Chimie : le trésor caché des molécules du bois

Projet de Master en Sciences du Bois à Montpellier

Un master très pluridisciplinaire

de la formation du bois dans l'arbre jusqu'à ses usages (matériaux, molécules…)

Plusieurs départements de la FdS, composantes de l'UM, écoles du site Montpellierain

15-20 étudiants en provenance des différents cursus disciplinaires
M1 → remise à niveau hors parcours initial + socle commun
M2 → modules courts 3-5 j. multi-compétences (compatible formation continue)

Débouchés : - Cadres des entreprises de la première et seconde transformation
- Cadres des collectivités locales et territoriales
- Ingénieur et thèse dans le milieu académique ou industriel

Projet de Master en Sciences du Bois à Montpellier

Un master adossé localement à de nombreux laboratoires

de la formation du bois dans l'arbre jusqu'à ses usages (matériaux, molécules…)

Un master soutenu par les professionnels de la filière Forêt - Bois

Soutien de la Fédération Interprofessionnelle Bois en Occitanie

Un master soutenu localement et nationalement

En cohérence avec le Plan d'Action Interministériel Forêt-Bois
En cohérence avec le contrat de filière Forêt – Bois Occitanie
Soutien du GDR National Sciences du Bois

Etat d'avancement du projet

Demande de financement pour une étude de faisabilité
Ingénieur pédagogique 1 an à mi-temps
- Définir l'offre d'enseignement
- Définir le rôle / la contribution de chaque partenaire
- Définir le plan de financement (formation continue, taxe d'apprentissage)

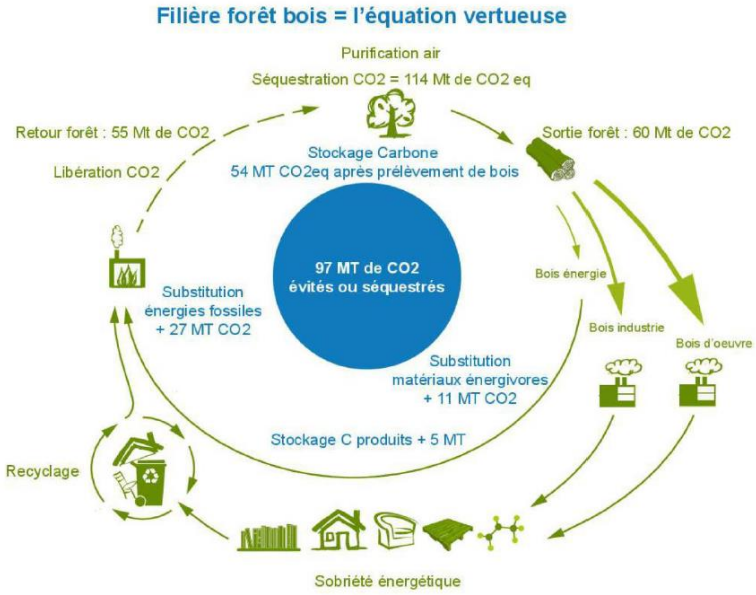

M. HOFFMANN note qu'une mention de ce style en master n'existe pas dans le panel national. Aussi, tout comme cela avait été fait pour SNS, il va falloir demander la création de cette dernière.

M. GODELLE souligne que l'équipe pédagogique est en relation avec des professionnels qui expriment des besoins en termes de formations : cela veut dire qu'ils n'arrivent pas à trouver les profils qu'ils recherchent dans les autres formations existantes. **M. GODELLE** demande à **M. CLAIR** de dire deux mots sur la spécificité de cette formation.

Pour **M. GODELLE**, il est très important que cela soit précisé.

M. CLAIR précise que la 1ère réponse est géographique. Aujourd'hui, les formations « Bois » se situent à Épinal et Nantes. La demande émane d'Occitanie.

M. CLAIR ajoute que les écoles d'Épinal et de Nantes ont fait le choix historique.

M. CLAIR prend l'exemple de l'école d'Épinal qui est très orientée « Chimie » et « Conception structures ». Elle est restée relativement loin de la Biologie car elle ne voulait pas empiéter sur les Eaux et Forêts de Nancy.

« L'idée est d'avoir des étudiants formés sur le panel complet. » indique **M. CLAIR**.

A la question *« Jusqu'à quel point se distingue-t-on des Écoles d'Ingénieurs »*, **M. CLAIR** pense qu'en Sciences, il s'agirait de la seule formation de niveau master qui ne soit pas issue d'une École d'Ingénieur - si celle-ci peut être portée par la Faculté des Sciences-.

Vu la manière dont grossit la demande au sein de la filière « ingénierie Bois », **M. CLAIR** croit qu'il y a largement la place pour les autres formations, d'autant plus que celle-ci se démarquerait légèrement.

M. ALI demande si dans cette formation, l'objectif est de pouvoir mettre en place des projets autours des matériaux hybrides - par exemple le bois et le plastique -, ces derniers étant très demandés au niveau international.

« Oui et non » répond **M. CLAIR.** La formation va aller vers les bio composites à base de fibres. En revanche, elle n'ira pas vers le fait de mettre du plastique dans le bois pour qu'il devienne non biodégradable. L'équipe pense qu'il n'y a pas beaucoup d'avenir pour les produits issus du pétrole : ces derniers ont des problèmes de durée de vie.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de principe pour la création de la nouvelle Mention « Bois » :

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 27
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 27

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil de la Faculté des Sciences donne un avis *UNANIME* à la possibilité de création de la mention « Bois ».

M. HOFFMANN remercie **Mme HEINZ** et **M. CLAIR** pour leur présentation et l'assemblée pour ce vote unanime.

M. HOFFMANN suggère de passer au point suivant.

i. Les conseils de perfectionnement

M. HOFFMANN explique qu'il n'y a plus de cadrage des Conseils de perfectionnement. Le dernier date de l'époque de l'Université Montpellier 2. La Direction a fait remonter aux responsables de Licence et de Master cette dernière version pour essayer d'avoir la composition des Conseils de perfectionnement en adéquation avec ce qui était proposé à l'époque.

M. HOFFMANN précise que les responsables Licences et Masters de la Faculté veillent sur la composition de ces instances.

M. HOFFMANN rappelle que la liste des Conseils de Perfectionnement a été mise à disposition de l'assemblée sur Moodle.

M. HOFFMAN demande à ce que l'Assemblée procède à un vote global de ces Conseils.

M. HOFFMANN souligne qu'un seul de Conseil de Perfectionnement n'a pas été proposé : Licence pro Eden.

M. LEMOIGNO relève que la composition lui a été transmise très tard et était incomplète. **M. LEMOIGNO** a donc demandé aux personnes responsables de la revoir mais n'a eu, à ce jour, aucun retour.

M. MANCHERON remarque qu'autant pour les licences et licences pro, il y a systématiquement des représentants de masters, autant pour les conseils de perfectionnement de ces derniers, il n'est pas systématique des responsables de L3 intégrés.

M. MANCHERON trouve cela regrettable.

M. HOFFMANN rappelle qu'il n'existe pas de cadrage : il n'est donc pas possible d'imposer. Toutefois, on peut fortement conseiller.

Pour **M. HOFFMANN** la composition des Conseils de perfectionnement proposés lui semble conforme avec ce qui se faisait à l'époque de l'ex UM2.

Pour M. MANCHERON, la conformité est une chose. Il trouve dommage que certains masters n'aient pas intégré à minima un responsable de licence 3 dans leur Conseil de perfectionnement.

M. HOFFMANN le répète : cela pourra être suggéré.

M. MANCHERON note que très peu de Conseils de perfectionnement intègrent des personnels techniques et administratifs, sachant qu'ils sont fortement impactés dans les offres de formation. **M. MANCHERON** peut entendre qu'ils sont déjà surchargés de travail mais il lui semble que cela serait bien à minima.

M. HOFFMANN prend note des remarques de **M. MANCHERON** et précise qu'elles seront remontées.

M. HOFFMANN propose de procéder au vote de la composition des Conseils de Perfectionnement Licence et Master.

RESULTAT DU VOTE
Membre en exercice : 40
Membres présents et représentés : 26 — **Pour : 25**
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0 — **Contre : 0**
Suffrage valablement exprimé : 26 — **Abstention : 1**

Le Conseil de la Faculté des Sciences donne un avis FAVORABLE à la composition des Conseils de Perfectionnement Licence et Master.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable et suggère de passer au point suivant.

5. Vote de conventions

a. Convention Campus France-Bec-Ar

M. HOFFMANN rappelle que cette convention avait déjà été proposée en décembre dernier. Elle concerne des étudiants argentins.

M. HOFFMANN indique que cette convention financière s'appuie sur un programme de bourses argentin « BEC-AR Francia ». Il est prévu une recette de 500 € pour un soutien administratif et pédagogique concernant l'étudiant Mario Hernandez en Master 2 Biologie Agrosciences, parcours sciences et procédés des agro ressources pour l'alimentation et l'environnement.

M. HOFFMANN précise que cette convention aurait dû être discutée et signée avant l'arrivée de l'étudiant mais des problèmes de personnels à Campus France ont retardé le processus.

M. HOFFMANN souligne que cet étudiant s'est bien intégré et n'a pas eu besoin de soutien.

M. HOFFMANN demande à **Mme FERNANDEZ** si elle a des compléments d'informations.

Pour **Mme FERNANDEZ**, **M. HOFFMANN** a tout dit.

M. HOFFMANN propose de passer au vote de la Convention financière « Programme de bourse argentin : « BEC-AR Francia » entre l'Agence Campus France et l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE
Membre en exercice : 40
Membres présents et représentés : 26 — **Pour : 25**
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0 — **Contre : 0**
Suffrage valablement exprimé : 26 — **Abstention : 1**

Le Conseil de la Faculté des Sciences donne un avis FAVORABLE à la demande convention suscité.

j. Convention de mobilité diplômante avec l'Université de Monastir- Tunisie - Master 2 Bio statistique

M. HOFFMANN informe l'assemblée qu'il s'agit d'une convention de mobilité diplômante relative au master 2 Mathématiques - parcours Bio statistique, élaborée sur le même schéma que la convention avec Sfax.

M. HOFFMANN précise que ce texte vient poser un cadre légal à une coopération qui fonctionne depuis plusieurs années et qui donne de très bons résultats. Elle est suivie par **M. GANNOUN.**

M. HOFFMANN invite l'assemblée à se prononcer sur le vote Accord de partenariat International entre l'Université de Monastir (Tunisie) et l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE
Membre en exercice : 40
Membres présents et représentés : 26 — **Pour : 25**
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0 — **Contre : 1**
Suffrage valablement exprimé : 26 — **Abstention : 0**

Le Conseil de la Faculté des Sciences donne un avis FAVORABLE à la demande convention suscité.

k. Conventions de prêt de l'exposition « la tête et les mains » avec les établissements du secondaire pour le deuxième trimestre scolaire.

M. HOFFMANN indique qu'il s'agit d'un prêt à titre gracieux de cette exposition visant à promouvoir les mathématiques. Cette exposition itinérante sera accueillie dans 4 établissements suivants :

- Le Lycée Jean Moulin de Pézenas (34),
- Le Lycée André Chamson de Vigan (30),
- Le Collège Marcel Pagnol de Sérignan (34),
- Le Collège Romain Rolland de Nîmes (30).

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** soumet à l'assemblée la convention de prêt d'exposition « La tête et les mains » entre l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences et :

- Le Lycée Jean Moulin de Pézenas,
- Le Lycée André Chamson de Vigan,
- Le Collège Marcel Pagnol de Sérignan,
- Le Collège Romain Rolland de Nîmes.

RESULTAT DU VOTE

Membre en exercice : 40	
Membres présents et représentés : 26	**Pour : 26**
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0	**Contre : 0**
Suffrage valablement exprimé : 26	**Abstention : 0**

Le Conseil de la Faculté des Sciences donne un avis UNANIME à la demande convention suscité.

l. Convention de mise à disposition de locaux pour le Rectorat de Montpellier

M. HOFFMANN informe que la DAFPEN du Rectorat organise un « Séminaire académique de la maîtrise de la langue française et prévention de l'illettrisme » les 12 et 13 février 2019 dans le hall du bâtiment 7.

M. HOFFMANN signale que la FdS met à disposition 5 salles de TD informatique pendant un jour et demi et de 3 salles de TD pendant un jour et demi pour un total de 1500€, avec 50% de remise.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** propose de procéder au vote de la convention de mise à disposition entre le Rectorat de l'académie de Montpellier et l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE

Membre en exercice : 40	
Membres présents et représentés : 26	**Pour : 25**
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0	**Contre : 1**
Suffrage valablement exprimé : 26	**Abstention : 0**

Le Conseil de la Faculté des Sciences donne un avis FAVORABLE à la demande convention suscité.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour l'ensemble de ces votes favorables.

6. Point Plan Campus

M. HOFFMANN présente le document relatif à la chronologie des travaux prévus sur le campus Triolet :

CHRONOLOGIE DES TRAVAUX (CAMPUS TRIOLET) CONNUE AU 4 FEVRIER 2019

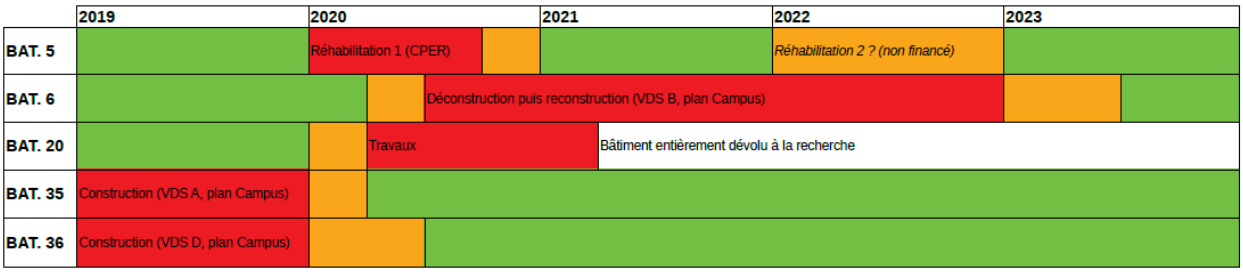

M. HERZLICH étant retenu à une autre réunion, **M. HOFFMANN** suggère de reporter ce point à la séance prochaine.

Mme BERARD souhaite revenir sur la destruction des bâtiments 5 et 6. Ces travaux risquent de poser des problèmes notamment pendant les examens.

Mme BERARD constate que la Faculté est déjà « ric-rac » en matière de locaux.

M. HOFFMANN explique que c'est pour ces raisons qu'il souhaitait, avec **M. HERZLICH,** réaliser un point sur le Plan Campus.

M. HOFFMANN rappelle que lors de la présentation des calendriers universitaire 2019-2020, il avait alerté des risques de modifications en cours d'année.

Mme DE SAPORTA demande à quoi correspondent les bandes orange sur la chronologie présentée.

M. HOFFMANN pense qu'il s'agit d'une marge de sécurité sur le début des travaux et la livraison des bâtiments.

Mme HURTREZ croit qu'il y a un délai entre la fin des travaux et la possibilité d'utiliser les bâtiments qui doivent être contrôlés par une commission d'Hygiène et Sécurité puis l'organisation de l'aménagement …

Concernant les bâtiments 6, **Mme HURTREZ** souligne qu'il faut ajouter le fait de vider les salles, notamment informatiques. Il y aura un jeu de chaises musicales.

M. HOFFMANN suggère de passer au point suivant et rappelle que ce point sera abordé par **M. HERZLICH** lors du Conseil du 20 mars prochain.

7. Questions diverses

M. HOFFMANN rappelle que **Mme FRERE** avait une question diverse relative à la renonciation.

Mme FRERE informe que les étudiants de L3 ont préparé leur dossier pour entrer en master. Un grand nombre d'entre eux ont eu des notes entre 10 et 12. De ce fait, ils ne pourront pas intégrer leur formation qui demande des notes supérieures à 12, ni redoubler leur année car ils l'auront validée. Ces étudiants se retrouveront donc sans rien.

M. HOFFMANN a déjà donné cette information, notamment lorsqu'il était Directeur Adjoint en charge des Masters : tout étudiant qui aura réussi sa licence à la Faculté des Sciences sera accepté au sein d'un master de la composante ! Aucun ne sera laissé de côté.

M. HOFFMANN sait qu'en Biologie Santé, des parcours sont extrêmement sélectifs et que tous les étudiants ne peuvent intégrer le parcours de leur choix.

M. HOFFMANN garantit qu'un étudiant de L3 de la FdS se verra proposer une mention correspondant à sa formation de licence. Toutefois, celui-ci ne sera peut-être pas admis dans le parcours souhaité.

Mme FRERE regrette que des étudiants ne puissent s'inscrire dans le master qu'ils désirent ou redoubler une année pour améliorer leurs notes.

M. HOFFMANN précise qu'il n'est pas possible de refaire une année déjà validée.

M. ROBBINS signale qu'il y a là un gros problème car 160 étudiants sont inscrits en L3 et le nombre de places en master est très limité.

M. HOFFMANN répond qu'il faudra revoir les flux lors de la mise en place du LMD5. Ce n'est pas normal de mettre des étudiants dans des situations compliquées.

M. MANCHERON précise qu'il n'a nullement demandé aux étudiants d'intervenir sur ce propos et demande à **Mme à FRERE** de confirmer.

Mme FRERE acquiesce.

M. MANCHERON indique que ce dispositif de renonciation, sur lequel il a passé du temps, était très important pour les étudiants. Lorsque la Direction a décidé de le supprimer, il avait demandé auparavant à ce qu'un bilan soit réalisé, notamment vis à vis du surcroit de travail que cela avait engendré.

M. MANCHERON déplore qu'il n'y ait pas eu de bilan effectué.

M. MANCHERON était totalement opposé à la suppression de ce dispositif, surtout sans avoir de données tangibles. En tant que scientifique, s'il lui avait été prouvé que ce dispositif n'était pas bon, il aurait compris qu'il faille le revoir ou l'enlever. Or aucune étude sérieuse sur cette expérimentation n'a été menée.

M. MANCHERON trouve positif que la Faculté s'engage à faire aller ses étudiants en master. Toutefois, il faut aussi prendre en compte le fait que certains veulent s'inscrire dans d'autres diplômes que ceux de la Faculté des Sciences. Si l'étudiant a raté une épreuve suite à un problème de santé, un décès ou autre, il serait bien de lui laisser l'opportunité de prouver qu'il a eu un accident de parcours et peut faire mieux.

M. MANCHERON se réjouit que cette question sur la renonciation soit posée par des représentants étudiants.

M. HOFFMANN rappelle à **M. MANCHERON** qu'il a fait partie des personnes qui ont mis en avant ce dispositif, qu'il trouvait très bien « dans l'idée ». Néanmoins, la gestion a compliqué la mise en place de ce dispositif.

M. HOFFMANN précise que dans un 1er temps, des responsables de mention ont demandé à tous leurs étudiants de faire une renonciation. De plus la FdS s'est retrouvé avec des périodes d'examens en charge par les responsables des UE hors des périodes proposées par le calendrier de la FdS. Comme il faut-il ouvrir des périodes de renonciation sur Apogée en adéquation avec la validation des PV on se retrouvait en permanence avec des situations compliquées.
M. HOFFMANN ajoute que la FdS s'est alors retrouvée avec des étudiants qui ont demandé la renonciation avant même que les examens n'aient lieu.

Pour **M. HOFFMANN**, il s'agit d'une mauvaise application de ce dispositif alors que ce dernier aurait dû être en faveur des étudiants.

M. HOFFMANN constate que ce dernier a créé des problèmes au niveau des Ecoles Doctorales qui tiennent compte des résultats de 1ère session uniquement alors que le but du dispositif de renonciation est de renoncer à ces notes …Les étudiants étaient alors obligés de basculer en 2d session.

M. HOFFMANN note que cela n'était pas très « positif » pour les étudiants dont certains se sont vu refuser des bourses de la part d'une Ecole Doctorale.

M. HOFFMANN rappelle que le LMD4 touche à sa fin. En lisant l'arrêté Licence du LMD5, M. HOFFMANN entend le terme « seconde chance » qui amène quelque chose de différent au niveau de l'esprit actuel sur les examens.

M. HOFFMANN pense que tout cela va évoluer dans un sens positif et de manière légale.

M. HOFFMANN rappelle que le dispositif de renonciation est illégal.

M. MANCHERON est d'accord avec M. HOFFMANN mais regrette de ne pas disposer de chiffres ! Combien d'étudiants ont utilisé ce système ? Combien de responsables ont renvoyé les étudiants vers ce dernier ?

Pour **M. MANCHERON**, ce n'est pas parce qu'une Ecole Doctorale n'a pas bien compris le principe que ce processus est mauvais !

Concernant le LMD5, **M. MANCHERON** rappelle qu'il sera mis en place d'ici 2 ans. En attendant, des étudiants ne peuvent pas bénéficier de la renonciation.

M. MANCHERON confirme que ce système est illégal mais il se rappelle que le ministère l'avait autorisé. Il n'y était pas totalement hostile.

M. MANCHERON maintient que ce processus n'a pas été arrêté pour de bonnes raisons et surtout qu'il n'a pas été évalué correctement.

M. HOFFMANN informe que le Département EEA a réalisé un bilan relatif à la renonciation. Il avait été constaté qu'il n'y avait pas d'impact.

M. DESPAUX le confirme.

M. BOUDET note qu'une Ecole Doctorale avait refusé un étudiant qui avait sollicité une renonciation.

M. HOFFMANN précise qu'il y avait eu plusieurs étudiants.

Pour **M. BOUDET**, cela n'est pas normal : celle-ci a abusé de son autorité.

M. HOFFMANN corrige les propos de **M. BOUDET**. L'Ecole Doctorale n'a pas *« abusé de son autorité »* elle appliquée son mode de répartition des bourses.

M. BOUDET constate que **M. HOFFMANN** a pris l'exemple de l'EEA qui est, pour lui, le pire exemple qu'il puisse donner en matière de statistiques. Ces dernières ne sont pas fiables.

M. BOUDET se rappelle qu'on lui avait demandé de faire une renonciation alors qu'il avait validé son UE, uniquement parce qu'il avait 10, 001/20.

M. BOUDET ajoute que les étudiants en EEA font 10 examens en une semaine…

M. BOUDET insiste : *« Les statistiques du Département EEA sont nulles et n'évaluent rien du tout ! Elles ne constituent pas une bonne référence ! ».*

M. BOUDET, ajoute que le M1 compte 100 étudiants et 20 en M2 dont 2 français. M. BOUDET est le seul de la Faculté des Sciences à être en M2 EEA.

M. DESPAUX conteste les propos de M. BOUDET :il n'y a pas uniquement 20 étudiants en M2 !

M. BOUDET affirme qu'il n'y a que 2 français en M2 EEA et qu'il est le seul issu du master 1 EEA de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme FORET**.

Pour **Mme FORET**, il convient de réaliser un retour sur les expériences telles que la renonciation. Il faut les écrire pour le futur !

Mme FORET était favorable à ce dispositif. Elle a encouragé ses étudiants à l'utiliser jusqu'au moment où elle a eu un étudiant qui était très bon en M2 et avait raté une UE pour une raison de maladie – il a donc eu un zéro -. **Mme FORET** lui a conseillé de renoncer et il a perdu son statut de major de la promotion.

Mme FORET a eu beaucoup de mal à accepter cela. Cet étudiant aurait tout de même dû être major malgré ce zéro !

M. HOFFMANN rappelle que le Conseil de la Faculté des Sciences a voté la fin de la renonciation. Si des personnes souhaitent réaliser une étude sur ce dispositif, **M. HOFFMANN** les remercie et les encourage à la faire.

M. HOFFMANN a eu un grand nombre de retours négatif sur la renonciation, bien sûr le côté positif est quant à lui souvent occulté. Des responsables de parcours lui ont fait remonter nombre de problèmes sur leur gestion.

M. HOFFMANN confirme qu'il faille aller plus loin et analyser cet outil. Pour cela, il faut du temps et des moyens humains, ce que n'a pas la Direction.

M. HOFFMANN invite **Mme FORET** et **M. MANCHERON** à effectuer ce bilan : les statistiques et les données seront à leur disposition.

Mme FORET a juste témoigné pour répondre à une question.

M. MANCHERON accepte de réaliser cette étude, à condition d'avoir accès aux données.

M. HOFFMANN remercie **Mme FORET** et **M. MANCHERON**.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette 6eme séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 30**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers de leur présence et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **16 janvier 2019, à la Salle des Actes, du campus Triolet.**

Le Président de séance	**La Secrétaire de séance**
Alain HOFFMANN	**Sandra GAUCERAND**

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n°296	Mercredi 20 mars 2019	Salle des Actes - bât 7
n°297	Mercredi 10 avril 2019	Salle des Actes - bât 7
n° 298	Mercredi 15 mai 2019	Salle des Actes - bât 7
n° 299	Mercredi 5 juin 2019	Salle des Actes - bât 7
n°300	Mercredi 10 juillet 2019	Salle des Actes - bât 7

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGE**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS,** DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO,** Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement** FdS,
16. **Chefs de Service** FdS.